



## **Rapport de gestion**

pour la période de six mois terminée le 31 août 2011

## **États financiers consolidés**

(non vérifiés)

pour les périodes de six mois terminées les 31 août 2011



## **Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation**

### **Commentaires et analyse de la direction**

**Période de trois mois et de six mois closes le 31 août 2011**

## INTRODUCTION

Le rapport de gestion commente les résultats financiers et la situation financière de Neptune Technologies & Bioressources inc. (« Neptune » ou « la Société ») incluant ses filiales, Acasti Pharma inc. (« Acasti ») et NeuroBioPharm inc. (« NeuroBioPharm ») pour les périodes de trois et six mois closes les 31 août 2011 et 2010. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés non-vérifiés intermédiaires pour le trimestre clos le 31 août 2011 et avec nos états financiers consolidés audités et leurs notes afférentes au 28 février 2011. Pour toute question additionnelles concernant les opérations entre apparentés, les obligations contractuelles, les contrôles et procédures de communication de l'information, le contrôle interne à l'égard de l'information financière, les principales conventions comptables et estimations, les prises de position récentes en comptabilité, ainsi que les risques et incertitudes, il y a lieu de se reporter au rapport annuel et la notice annuelle de la période terminée le 28 février 2011, ainsi qu'aux déclarations d'enregistrement et autres documents publics déposés, disponibles sur le site web de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sur EDGAR au [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

Dans ce rapport de gestion, les informations financières pour les trimestres clos le 31 août 2011 et 2010 sont basés sur les états financiers consolidés non-vérifiés intermédiaires de la société qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire. Conformément à son mandat, le comité d'audit du conseil d'administration de la société examine le contenu du rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion le 11 octobre 2011. L'information à fournir dans ce rapport est actuelle à cette date, sauf indication contraire.

Le 1 janvier 2011, comme publié par le Conseil des normes comptables international (« International Accounting Standards Board » ou l'« IASB »), les IFRS sont devenus la base de préparation des états financiers pour les entreprises ayant une obligation d'information du public. L'information dans ce rapport de gestion, incluant les informations liées aux périodes comparatives de 2010, sont présentées en accord aux IFRS, sauf indication contraire comme étant présentées sous les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR canadiens ») et non aux IFRS. Une discussion quant à la transition de la société aux IFRS, incluant l'impact des choix des principales méthodes comptables significatives et la sélection des élections et des exemptions d'IFRS 1, peut être trouvée dans la section « Normes internationales d'information financière » de ce rapport de gestion et à la note 15 des états financiers consolidés intermédiaires.

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains commentaires et énoncés figurant dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs qui font état des objectifs, des estimations et des attentes de Neptune. Ces énoncés peuvent comprendre des termes tels que « croire », « anticiper », « estimer » et « prévoir », ainsi que l'utilisation de verbes au conditionnel et au futur. Par leur nature, ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes. Par conséquent, les résultats pourraient différer sensiblement des attentes de la société. Le présent rapport, ainsi que notre notice annuelle, sous la rubrique « Facteurs de risque » – disponible sur le site de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com), traite des risques qui pourraient entraîner des différences importantes entre les résultats exposés aux présentes et les attentes de Neptune. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport reflètent nos hypothèses actuelles et, par conséquent, peuvent changer. Toutefois, nous déclinons toute intention et n'assumons aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne le requièrent.

## VUE D'ENSEMBLE

Suite à la réorganisation des activités effectuée au cours de 2009, la Société compte trois secteurs d'exploitation isolables formant trois entités juridiques distinctes : le premier fabrique et commercialise des produits nutraceutiques (Neptune), le deuxième développe et commercialise des produits pharmaceutiques pour des applications cardiovasculaires (Acasti Pharma) et le troisième développe et commercialise des produits pharmaceutiques pour des applications neurologiques (NeuroBioPharm).

## NEPTUNE

La Société continue d'accroître sa clientèle à l'échelle mondiale par la demande soutenue des clients actuels ainsi que par la demande émanant de nouveaux clients en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Au cours du deuxième trimestre, la Société a augmenté sa pénétration du marché en vendant 53 % de plus de produits qu'au trimestre correspondant de l'année dernière; de plus, malgré l'augmentation de la compétition sur le marché, spécialement au niveau des prix de ventes, la Société a réalisé une augmentation modeste de 6 % de ses revenus. Néanmoins, la Société a tout de même maintenu une marge bénéficiaire supérieure à 50 % en 2011.

Au début du trimestre, la Société a nommé Raj Nakra Associates comme agent pour le marché indien. Raj Nakra Associates représente déjà les marques mondialement reconnus et apportera ainsi une grande connaissance du marché indien au sein de l'industrie pharmaceutique, des suppléments alimentaires et des aliments fonctionnels

La Société a également finalisé des ententes avec deux distributeurs majeurs aux États-Unis afin de distribuer ses produits d'huile de krill à travers des canaux de distributions bien établis de gros et de détails aux États-Unis. Ces deux distributeurs qui cumulent 70 ans d'expériences dans cette industrie sont des promoteurs reconnus de marque de commerce et innove de façon constante dans toutes les catégories de suppléments alimentaires avec support scientifique. Ces deux distributeurs représentent près de 30 % du marché de détail nutraceutique aux États-Unis, ayant accès à plus de 100 000 000 américains par l'entremise de plus de 54 000 détaillants.

En date du 5 juillet 2011, la Société a procédé à la nomination sur son conseil d'administration du Dr. Anthony Holler, ancien chef de la direction de ID Biomedical, une compagnie dédiée au développement commercial de produits médicaux et de technologies pour le diagnostic, le traitement et la prévention des maladies infectieuses sur les humains. Dr. Holler siège également sur plusieurs autres CA au Canada.

La Société a présenté des opportunités de nouvelles formulations innovatrices, ces nouveaux produits pouvant être adaptés au besoin des clients et s'adressant aux marchés des suppléments alimentaires, aliments fonctionnels et aliments thérapeutiques. Neptune a ainsi lancé un nouveau créneau de formulations contenant des phospholipides marins oméga-3 innovateurs, contenant des ingrédients bioactifs scientifiquement validés pour des applications santé spécifiques. Neptune a profité de la foire commerciale « Health Ingredient Europe 2010 » à Madrid pour introduire son nouveau produit Eco Huile de Krill ou « Eco Krill Oil™ » (« EKO™ ») auprès de ses clients. Le marché a démontré un intérêt marqué suite au pré-lancement du nouveau produit. EKO™ est un produit similaire à NKO® et présente des concentrations moins élevées ainsi qu'un prix de vente plus faible que NKO®. De plus, le prix de vente d'EKO™ est plus bas que celui proposé pour les produits de la compétition, tout en présentant de meilleures spécifications. La Société examine également l'accueil de l'industrie pour un nouvel extrait de biomasse provenant du programme de recherche et développement de Neptune visant de nouvelles applications neurologiques. La Société développe également des produits pilotes pour leurs applications au sein des aliments fonctionnels tels que le jus, les barres de fruits, la pâte de fruit et les barres de protéine destinés pour la santé humaine et animale.

Au cours du deuxième trimestre, la Société a poursuivi son programme de relation aux investisseurs afin d'augmenter la visibilité de Neptune auprès de la communauté financière au Canada et aux États-Unis, dans le but d'atteindre des volumes transactionnels plus élevés sur le TSX-V et NASDAQ.

La capacité actuelle de Neptune de production annuelle de NKO® est de 130 000 kg et passera à d'ici la fin du troisième trimestre de l'année financière en cours à 150 000 kg suite à un investissement mineur. La croissance soutenue des revenus dans le marché des nutraceutiques générés par le partenariat récemment annoncé ainsi que le développement des affaires à l'étranger comme toujours a été en ligne avec l'expansion de la capacité du plant de production qui est désormais la priorité absolue de Neptune. Neptune projette d'élargir sa capacité de production pour atteindre dans la première phase; une production de 300 000 kg par an. Le projet d'expansion devrait être finalisé au cours de l'année financière 2012-2013. Le coût du projet sera financé à hauteur de 70% par des subventions, des prêts et des dettes à long terme.

Neptune est en mesure de tirer parti des résultats scientifiques démontrant les bienfaits sur la santé, découlant en particulier de la composition exclusive de Neptune huile de krill - NKO® (NKO®) sur certaines affections courantes chez les humains, dont entre autres le syndrome prémenstruel, le cholestérol élevé, l'inflammation, l'arthrose et le trouble du déficit de l'attention avec

hyperactivité. Également, les recherches cliniques dans le marché des aliments fonctionnels et/ou médicaux avec les géants alimentaires Yoplait et Nestlé sont terminées et les résultats sont attendus à la fin du troisième trimestre de l'année fiscale courante. En ligne avec la stratégie scientifique de la Société, Santé Canada a approuvé des allégations thérapeutiques et de réduction de risque exclusivement pour le NKO<sup>®</sup>, corroborant les résultats des études cliniques portant sur la sécurité et l'efficacité du NKO<sup>®</sup> pour les applications de santé cardiovasculaire, anti-inflammatoire et de la santé des femmes.

En ce qui concerne la protection de sa propriété intellectuelle, la Société a toujours eu une politique ferme de protéger ses droits de propriété intellectuelle incluant ses brevets, ses marques déposées et ses secrets de fabrication, avec tous les moyens légaux à sa disposition. Récemment, des concurrents de Neptune ont introduit sur le marché, communiqué et vendu des produits finis contenant du krill, en revendiquant des allégations basées sur la recherche de Neptune ou en empiétant sur des brevets pour lesquels Neptune a des droits exclusifs. Neptune, étant déterminée à faire valoir ses droits, prend actuellement des actions légales contre ces sociétés afin de protéger sa propriété intellectuelle

Immédiatement après la fin du deuxième trimestre, la Société a annoncé la conclusion d'un Memorandum d'entente (ME) avec la société Chinoise Shanghai KaiChuang Deep Sea Fisheries Co. Ltd. (SKFC) afin de former une société en participation nommée Neptune-SKFC Biotechnologie. La société en participation devrait fabriquer et commercialiser les produits de krill de Neptune en Asie, le plus grand marché mondial pour ce genre de produit.

Le coût du projet initial d'une valeur d'environ 30 millions USD aura pour but de réaliser la construction pour la Chine d'une usine à la fine pointe de la technologie qui utilisera la technologie de production exclusive de Neptune ainsi que pour développer un réseau de distribution commercial pour l'Asie. Selon l'entente, SKFC fournira tous les matières premières et Neptune la licence qui permettra à Neptune-SKFC Biotechnologie d'utiliser ses droits relatifs à sa propriété intellectuelle sur sa technologie de production pour le marché asiatique en retour d'un paiement initial important et de royalties annuelles. Le ME est sujet à l'approbation du conseil des parties à la coentreprise ainsi que par les autorités chinoises.

La société SKFC est cotée en bourse et détenue à 43% par Shanghai Fisheries General Corporation (SFGC), un large conglomérat propriété du gouvernement chinois. Au total, SFGC est impliqué dans plus de 30 compagnies détenues en partie ou en totalité. Ils sont spécialisés dans la pêche, les bateaux de pêches, la machinerie reliée à la pêche, les produits frais de la pêche et les services d'entreposage. Ils sont présents dans plus de dix pays en employant plus de 4 000 employés. SKFC a également la plus grande flotte de bateaux pêchant le krill dans l'Antarctique ce qui sécurisera l'approvisionnement en matière première pour Neptune-SKFC Biotechnologie ainsi que pour Neptune.

## **LES FILIALES**

### **Acasti Pharma inc. (« Acasti »)**

L'état d'avancement des nouveaux produits pharmaceutiques de la Société, c.-à-d. les produits en vente libre, les aliments santé (Medical Food) et les médicaments sur ordonnance, est présenté ci-dessous.

Pendant la période de trois mois s'étant terminée le 31 août 2011, la société a fait des progrès significatifs dans ses recherches scientifiques et programmes de développement et a atteint plusieurs jalons de création de valeur au niveau des produits en vente libre («OTC»), des aliments santé (Medical food) et des médicaments sur ordonnance (Rx). Des négociations sont en cours avec certains partenaires pharmaceutiques regardant les droits de licence pour le développement et la commercialisation des médicaments sur ordonnance Rx, des produits en vente libre OTC et des aliments santé.

Santé Canada a informé Acasti qu'il n'y avait pas d'objection à l'étude proposée, basé sur les informations et documents fournis à l'appui du CTA. Par conséquent, Acasti lancera une phase II d'essais cliniques sur les humains pour évaluer CAPRE<sup>®</sup> comme traitement chez des patients atteints de dyslipidémie. Les enrôlements dans l'étude devraient débuter en 2011 avec des résultats attendus en 2012. Le protocole de l'étude est une étude randomisée, à double insu, contrôlée contre placebo, pour évaluer l'innocuité et l'efficacité de CAPRE<sup>®</sup> chez les patients avec des niveaux de triglycérides allant de modérément élevé à très élevé, ce qui distingue CAPRE<sup>®</sup> des médicaments sous ordonnance à base d'huiles de poisson prescrits uniquement pour traiter les

patients avec des niveaux très élevés de triglycérides. En outre, Acasti attend son premier patient qui sera traité avec CAPRE<sup>®</sup> au début de l'automne 2011.

Afin d'accélérer son développement, Acasti a commencé son programme préclinique BPL (programme IND aux États-Unis) et a déposé un CTA pour un essai clinique à étiquette ouverte au Canada pour laquelle Acasti attend une lettre d'autorisation plus tôt cet automne.

Acasti a accueilli le Dr Harlan Waksal à l'équipe en tant que Vice-président exécutif, affaires & scientifiques. Dr Harlan Waksal est impliqué dans l'exécution du plan de développement stratégique aux États-Unis, en particulier dans le programme de développement clinique qui conduira à une nouvelle drogue de recherche (DNR) auprès de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis. Dr Harlan Waksal est également impliqué dans d'autres activités scientifiques ainsi que dans le développement des affaires.

Acasti a récemment reçu un prix lors du dernier Gala Genesis dirigé par BioQuébec, une association de sociétés biotechnologiques et de sciences de la vie de la province de Québec. Acasti a reçu le Prix Innovation de l'année 2011 en reconnaissance pour le développement de ses produits pharmaceutiques disponibles en vente libre (OTC) et les aliments santé (Medical Food), respectivement Vectos<sup>MC</sup> et Onemia<sup>MC</sup>, ainsi que pour son candidat, le médicament d'ordonnance CAPRE<sup>®</sup>, actuellement en développement clinique. Récemment, Acasti a également été récompensé par le Prix de l'innovation par Deka La Chambre de commerce hellénique du Montréal métropolitain.

Jusqu'ici Acasti a accentué ses activités de promotion du produit Onemia<sup>MC</sup> au sein du monde médical. Les médecins ont commencé à recommander la prise d'Onemia<sup>MC</sup> à leurs patients. Acasti fait actuellement une étude auprès des médecins afin d'accumuler des données sur Onemia<sup>MC</sup> pour la promotion de conférences professionnels. Acasti était présent à la 'National Lipid Association' à Orlando, en août dernier et le sera également à l'American Heart Association', 'CardioMetabolicHealth', et aux 'Cleveland Heart Lab' symposium.

Onemia<sup>MC</sup> vise les troubles cardiométaboliques et sera bien positionné pour un marché de plusieurs milliards de dollars. Il sera d'abord distribué selon une approche unique de sous-traitance, aux fins de commercialisation et de vente directe, dans les principales régions métropolitaines des États-Unis, puis à l'échelle du pays dans un deuxième temps. Dans l'avenir, il sera disponible en vente libre, par l'intermédiaire de distributeurs, en s'adressant aux pharmaciens. De plus, Acasti est à la recherche de partenaires en vue de commercialiser Onemia<sup>MC</sup> à l'extérieur des États-Unis.

Le succès d'Onemia<sup>MC</sup> générera des revenus à court terme, ce qui contribuera à la réalisation des projets de recherche et développement d'Acasti tout en établissant un pipeline pour les phospholipides oméga-3 d'Acasti dans le secteur des soins de santé, afin d'ouvrir la voie à notre candidat CaPre<sup>®</sup>, le médicament sous ordonnance en cours de développement. Onemia<sup>MC</sup> est le premier d'une gamme de produits qu'Acasti commercialisera.

Le 16 juin 2011, la Société a annoncé qu'elle émettrait des droits transférables (chaque, un « droit ») aux détenteurs de ses actions de catégorie A en circulation à la date de fermeture des registres, soit le 5 juillet 2011 à la fermeture des marchés. Les droits sont exerçable par leur détenteur tel que décrit dans la circulaire d'offre de droit déposé sur SEDAR. Chaque actionnaire enregistré a reçu un droit par action de catégorie A qu'il détient. Dix droits et la somme de 1,25\$ sont requis pour souscrire à une action de catégorie A. Le 14 septembre 2011 à 16h, l'offre de droits a expirée sursouscrite et conformément aux termes de la circulaire d'offre de droits le nombre maximum d'actions disponibles pour émission a été émis, soit un total de 6 445 444 actions correspondant à un produit de \$ 8 057.

### **NeuroBioPharm Inc. ("NeuroBioPharm")**

L'état d'avancement des nouveaux produits pharmaceutiques de la Société, c'est-à-dire les médicaments en vente libre, les aliments santé et les médicaments sur ordonnance, est présenté ci-dessous.

Pendant le deuxième trimestre de l'exercice 2012, NeuroBioPharm (« NBP ») a complété une étude préclinique en collaboration avec NeuroCode AG, (Wetzlar, Allemagne), une équipe d'experts reconnus dédiés au profilage spécifique d'ingrédients pharmaceutiques actifs par le biais des spectres de pouvoir électroencéphalographique (EEG) des rats conscients en mouvement.

Les objectifs de l'essai furent a) de déterminer la nature et l'ampleur de l'effet de la nouvelle NBP alimentaires, NKPL candidat médicale sur l'activité électrique du cerveau, et b) de caractériser les effets de l'EEG par rapport aux médicaments standards sur le système nerveux central (SNC). La plus faible dose quotidienne de 250mg de NKPL a démontré un effet significatif ressemblant fortement (de 80% et 100%) à l'activité de méthylphénidate ou Ritalin®, un médicament reconnu comme l'étalon référence pour le traitement de déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH). Ces données suggèrent que NKPL, un extrait de phospholipides hautement concentré, peut être un traitement efficace pour les enfants avec le TDAH et une alternative sûre au Ritalin®. NeuroBioPharm et Neptune avanceront leurs recherches sur des produits nouvellement développés visant à améliorer la santé cognitive et émotionnelle des enfants et des adultes, ces études devraient être complétées dans un proche avenir.

Pour NeuroBioPharm, un candidat médical et un candidat de médicament pour des développements non-BPL et analyses chimiques furent lancés lors de l'exercice terminé le 28 février, 2009. Des lots initiaux de candidats médicaux ont été standardisés dans les limites de déviation permise. Des essais précliniques ont été initiés pour évaluer la toxicité et la pharmacocinétique.

MPL VI, MPLVII, MPL VIII et MPL IX sont de nouveaux produits dans le pipeline de NeuroBioPharm qui sont dans la phase recherche et de développement de médicaments d'ordonnance, de vente libre et de suppléments médicaux pour la gestion sécuritaire et efficace des fonctions cognitives et des troubles du comportement et neurodégénératifs.

Tous réunis, MPL VII, MPL VIII et MPL IX feront leur entrée sur un marché de plus de 20 milliards \$CAN et chacun aura, selon nous, le potentiel d'atteindre des ventes jusqu'à 50 Millions \$CAN cinq ans après leur lancement.

<b><u>Produit</u></b>	<b><u>Conduit (Channel)</u></b>	<b><u>(Utilisation) Indication</u></b>	<b><u>Stade de développement</u></b>	<b><u>Année de lancement</u></b>
MPL VI	Aliment médical	Prévention du déclin cognitif	Fin de Phase IV clinique	2012/2013
MPL VII	Produit en vente libre	Troubles de la mémoire, de la concentration et de l'apprentissage	Préclinique	2012/2013
MPL VIII	Aliment médical	TDAH	Préclinique	2012/2013
MPL IX	Médicament sous ordonnance	Maladie d'Alzheimer	Développement du produit	n/a

NeuroBioPharm veut s'associer avec des partenaires industriels internationaux et stratégiques qui cherchent des produits sûrs et efficaces pour le maintien de la santé cognitive au moyen de médicaments en vente libre, la gestion clinique de l'alimentation concernant le déclin cognitif et les problèmes de développement neurologique au moyen d'aliments santé et, finalement, les médicaments sur ordonnance pour le traitement des problèmes de développement neurologique et des maladies neurodégénératives. Dans le dernier cas, dès la réception du rapport d'étude clinique final sur la maladie d'Alzheimer, NeuroBioPharm entend négocier les modalités d'un contrat de licence avec la multinationale qui lui a été cédé par Neptune. Ces modalités incluront une entente de commercialisation convenue définissant les paiements d'étape et les redevances minimales annuelles.

Le capital-actions autorisé de la société consiste en nombre illimité d'actions de catégorie A, B, C, D, E, F, G et H sans valeur nominale. Il y a 8 501 000 actions de catégorie A, 2 500 000 actions de catégorie B, 17 500 000 actions de catégorie G, 26 000 000 d'actions de catégorie H émises et en circulation. De plus, il y a 6 000 000 de bons de souscription de série 2011-1, 3 450 075 bons de souscriptions de série 2011-2, 8 050 175 bons de souscription série 2011-3 émis et en circulation et 546 250 options d'achat d'actions émises en vertu du Régime d'options de NeuroBioPharm. Ici-bas sont les étapes chronologiques qui ont mené au capital-actions autorisés actuels :

- 1) Le 15 octobre 2008, Neptune a cédé à NeuroBioPharm la Licence. En échange de la Licence, NeuroBioPharm a émis un total de 100 actions de catégorie A à un prix de 0,01 \$ par action et 45 000 000 d'actions de catégorie E à un prix de 0,10 \$ par action. Le 24 décembre 2008, les 45 000 000 d'actions de catégorie E ont été échangées pour 5 000 000 d'actions de catégorie B, 35 000 000 d'actions de catégorie C, 7 000 000 de bons de souscription série 4 et 3 000 000 de bons de souscription série 5 par les détenteurs respectifs selon les mêmes proportions.

- 2) Le 12 avril 2011, la Société a procédé à une consolidation sur la base de 2:1. Suivant la consolidation, les 100 actions de catégorie A ayant une valeur présumée de 0,01 \$ chacune ont été consolidées sur une base de 2:1 résultant en 50 actions de catégorie A à une valeur présumée de 0,02 \$ chacune.
- 3) Suivant la consolidation, les 5 000 000 d'actions de catégorie B ayant une valeur présumée de 0,20 \$ chacune ont été consolidées sur la base de 2:1 résultant en 2 500 000 actions de catégorie B à une valeur présumée de 0,40 \$ chacune.
- 4) Suivant la consolidation, les 35 000 000 d'actions de catégorie C ayant une valeur présumée de 0,10 \$ chacune ont été consolidées sur la base de 2:1 résultant en 17 500 000 actions de catégorie C à une valeur présumée de 0,20 \$ chacune.
- 5) Le 12 avril 2011, immédiatement suivant la consolidation, NeuroBio a acheté par entente mutuelle les 50 actions de catégorie A en émettant 1 000 nouvelles actions de catégorie A à un prix de 0,10 \$ par action, de 26 000 000 d'actions de catégorie H à un prix de 0,45 \$ par action et de 6 000 000 de bons de souscription série 2011-1. Cette transaction a été réalisée en accord avec les règles de roulement admises par la législation fiscale et basée sur un calcul indépendant de la juste valeur marchande de la Société et évaluée à 16 500 \$. À la même date, immédiatement suivant la consolidation, NeuroBio a échangé, par entente mutuelle, les 17 500 000 actions de catégorie C en résultant, les 3 500 000 bons de souscription série 4 et les 1 500 000 bons de souscription série 5 en résultant en émettant 17 500 000 actions de catégorie G à un prix de 0,20 \$ par action, 3 450 075 bons de souscription série 2011-2 et 8 050 175 bons de souscription série 2011-3.
- 6) Le 12 avril 2011, Neptune a converti le compte recevable de NeuroBio d'un montant de 850 \$ en 8 500 000 actions de catégorie A à un prix de 0,10 \$ par action.

Les fonds disponibles de NeuroBio sont fournis par la société mère, Neptune, sur une base continue. Les fonds disponibles de NeuroBio seront utilisés pour exécuter le plan d'affaires de la société pour les douze (12) prochains mois. La principale utilisation des fonds disponibles pour la prochaine année est estimée comme suit: 400 \$ pour le programme de développement de médicaments sur ordonnance et 350 \$ pour le développement et la commercialisation de médicaments et de produits alimentaires en vente libre. Les fonds nécessaires à la protection de la propriété intellectuelle, la recherche et développement, les frais et dépenses de laboratoires et de location, les frais d'administration et les salaires sont évalués à environ 150 \$. NeuroBio n'a pas l'intention de réaliser de financement supplémentaire pour financer tout frais d'exploitation négatif anticipé et ne s'attend pas à des dépenses en immobilisations importantes pour les douze prochains mois, sauf tel que décrit ci-dessus.



## Principales informations financières consolidées intermédiaires

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières consolidées intermédiaires pour les périodes de trois mois et six mois closes le 31 août 2011 et 2010. Ces renseignements sont tirés des états financiers consolidés intermédiaires pour les périodes de trois mois et six mois closes les 31 août 2011 et 2010 et des notes y afférentes.

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Période de trois mois terminée le 31 août		Période de six mois terminée le 31 août	
	2011	2010	2011	2010
	(non-vérifiés) \$	(non-vérifiés) \$	(non-vérifiés) \$	(non-vérifiés) \$
Produits des ventes	4 353	4 088	8 636	8 232
BAIIA <sup>1</sup>	(908)	836	(1 075)	1 501
Bénéfice net (perte nette)	(1 768)	523	(3 026)	1 017
Résultat par action :				
De base et dilué	(0,036)	0,013	(0,065)	0,025
Actif total <sup>3</sup>	35 394	22 825	35 394	22 825
Fonds de roulement <sup>2-3</sup>	22 084	9 562	22 084	9 562
Avoir des actionnaires <sup>3</sup>	25 543	13 288	25 543	13 288
Dette à long terme (incluant la portion à court terme) <sup>3</sup>	4 292	4 785	4 292	4 785
Principaux ratios (en pourcentage des produits) :				
Marge brute	51%	58%	52%	58%
Frais de vente	10%	8%	12%	7%
Frais généraux et charges administratives	54%	27%	48%	28%
Charges de recherche et développement net des crédits d'impôts	34%	14%	26%	13%
BAIIA	(21%)	20%	(12%)	18%

<sup>1</sup> Le BAIIA (Bénéfice Avant Impôt Intérêt et Amortissement) est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres compagnies publiques. Neptune obtient une mesure du BAIIA en ajoutant au bénéfice net les frais financiers, les amortissements, les impôts, les variations de change, les pertes sur disposition d'immobilisations et la dépréciation d'immobilisations réalisés pendant l'année financière. Neptune exclut également les effets relatifs aux opérations non monétaires telles que la rémunération à base d'actions dans le calcul de son BAIIA.

<sup>2</sup> Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant le passif à court terme de l'actif à court terme. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

<sup>3</sup> Les montants de l'année 2010 sont les montants du 28 février 2011.

## CONCILIATION DU BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS (BAIIA)

Une conciliation du BAIIA est présentée dans le tableau ci-dessous. La Société utilise des mesures non prescrites pour évaluer sa performance d'exploitation. La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les entreprises avertissent leurs lecteurs du fait que les mesures des résultats et d'autres mesures présentées selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et ne peuvent vraisemblablement pas être comparées à des mesures du même type utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, elles ne doivent pas être examinées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les fluctuations causées par certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de notre performance d'exploitation, et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Neptune obtient une mesure du BAIIA consolidé en ajoutant au bénéfice net (à la perte nette) les frais financiers, les amortissements, les impôts, les variations de change, les pertes sur disposition d'immobilisations et la dépréciation d'immobilisations réalisés pendant l'exercice. Neptune exclut également dans l'établissement du BAIIA consolidé les effets relatifs aux opérations non monétaires comptabilisées, comme la rémunération à base d'actions. La Société juge qu'il est utile d'exclure ces éléments, qui sont des charges hors caisse, des éléments qui ne peuvent être influencés par la direction à court terme, ou des éléments sans incidence sur la performance d'exploitation de base. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement non récurrents.

### Conciliation des informations financières non-IFRS

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Période de trois mois terminée le 31 août		Période de six mois terminée le 31 août	
	2011	2010	2011	2010
	\$	\$	\$	\$
Profit net (perte nette)	(1 768)	523	(3 026)	1 017
<b>Ajouter (déduire) :</b>				
Amortissement	186	220	377	407
Frais financiers	(119)	(16)	321	(150)
Rémunération liée aux options sur actions	891	213	1 479	290
(Gain) perte de change	(98)	(104)	(226)	(63)
<b>BAIIA</b>	<b>(908)</b>	<b>836</b>	<b>(1 075)</b>	<b>1 501</b>

### PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars, sauf les données par actions)

#### Exercice se terminant le 28 février 2012

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	8 645	4 292	4 353		
BAIIA <sup>1</sup>	(1 075)	(167)	(908)		
Bénéfice net (perte nette)	(3 026)	(1 258)	(1 768)		
Résultat (perte) de base par action	(0,065)	(0,029)	(0,036)		
Résultat (perte) dilué par action	(0,065)	(0,029)	(0,036)		

**Note :** Préparé selon IFRS

#### Exercice terminé le 28 février 2011

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	16 685	4 162	4 114	4 289	4 120
BAIIA <sup>1</sup>	259	664	732	135	(1 272)
Bénéfice net (perte nette)	533	494	274	1 801	(2 036)
Résultat de base par action	0,01	0,01	0,01	0,044	(0,048)
Résultat dilué par action	0,01	0,01	0,01	0,043	(0,048)

**Note :** L'information financière pour les périodes de 2011 à l'exception de T1 et T2 est présentée selon les PCGR Canadiens.

<sup>1</sup> Le BAIIA (Bénéfice Avant Impôt Intérêt et Amortissement) est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les PCGR canadiens et ne pourrait donc être comparable à des

mesures du même type présentées par d'autres compagnies publiques. Neptune obtient une mesure du BAIIA en ajoutant au bénéfice net (perte nette) les frais financiers, les amortissements, les impôts, les variations de change, les pertes sur disposition d'immobilisations et la dépréciation d'immobilisations réalisés pendant l'année financière. Neptune exclut également les effets relatifs aux opérations non monétaires telles que la rémunération à base d'action dans le calcul de son BAIIA.

## INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte trois secteurs d'exploitation isolables formant trois entités juridiques distinctes : le premier fabrique et commercialise des produits nutraceutiques (Neptune), le deuxième développe et commercialise des produits pharmaceutiques pour des maladies cardiovasculaires (Acasti Pharma) et le troisième développe et commercialise des produits pharmaceutiques pour des maladies neurologiques (NeuroBioPharm).

Pour le deuxième trimestre terminé le 31 août 2011, tous les revenus ont été générés par le secteur nutraceutique à l'exception d'un revenu négligeable de recherche dans NeuroBioPharm. La continuité des opérations du groupe consolidé est présentement supportée par les revenus de Neptune et les financements récents réalisés par Neptune et Acasti. Les opérations d'Acasti se situent au niveau de la phase commerciale pour le produit « medical food », Onemia<sup>TM</sup>, au niveau de la négociation de partenariat pour le produit OTC, Vectos<sup>TM</sup> et au niveau de la phase II pour le programme de développement du médicament sous prescription, CaPre<sup>TM</sup>. Les opérations de NeuroBioPharm sont dirigés pour l'instant au développement de produits OTC, « medical food » et ingrédients pharmaceutiques actifs, ainsi qu'aux études précliniques.

À ce moment, NKO<sup>®</sup> et EKO<sup>TM</sup> sont les uniques produits vendus par Neptune dans le secteur nutraceutique. NKO<sup>®</sup> et EKO<sup>TM</sup> génèrent présentement une marge brute similaire dans les marchés et pays où ils sont vendus. Pour Acasti et NeuroBioPharm, plusieurs produits ont été développés mais aucun ne génère présentement des revenus étant donné que le produit d'Acasti, Onemia<sup>TM</sup>, a été lancé très récemment. Acasti et NeuroBioPharm ont adopté la même stratégie que Neptune, c'est-à-dire générer des revenus à court terme, soit spécifiquement dans leur cas par la mise en marché de produits OTC et d'aliments médicaux. Il est présentement impossible d'évaluer une date de lancement d'un des produits de NeuroBioPharm puisque les négociations avec des partenaires potentiels sont encore en cours.

Les flux de trésorerie consolidés sont expliqués dans la section suivante à l'exception de ceux décrits ci-dessous. Les flux de trésorerie consolidés sont consistants avec ceux du secteur nutraceutique. Pour les secteurs cardiovasculaire et neurologique du premier trimestre, vous référer aux publications d'Acasti et NeuroBioPharm sur SEDAR.

**INFORMATION FINANCIÈRE PAR SECTEUR**

(en milliers de dollars)

Les tableaux suivants présentent l'information par secteur

**Période de trois mois terminée le 31 août 2011**

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes et contrats de recherche	4 353	-	-	4 353
BAIIA	650	(1 228)	(330)	(908)
Profit net (perte nette)	206	(1 535)	(439)	(1,768)
Actif total	32 570	2 618	206	35 394
Fonds de roulement	20 263	1 897	(76)	22 084
<b>Détail calcul BAIIA</b>				
Profit net (perte nette)	206	(1 535)	(439)	(1 768)
Ajouter (soustraire)				
Amortissement	183	3	-	186
Frais (revenus) financiers	(123)	4	-	(119)
Rémunération à base d'actions	482	300	109	891
Gain sur change	(98)	-	-	(98)
<b>BAIIA</b>	<b>650</b>	<b>(1 228)</b>	<b>(330)</b>	<b>(908)</b>

**Période de trois mois terminée le 31 août 2010**

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes et contrats de recherche	4 088	-	26	4 114
BAIIA	1 290	(435)	(19)	836
Profit net (perte nette)	1 079	(521)	(35)	523
Actif total	17 897	568	268	18 733
Fonds de roulement	6 020	261	219	6 500
<b>Détail calcul BAIIA</b>				
Profit net (perte nette)	1 079	(521)	(35)	523
Ajouter (soustraire)				
Amortissement	217	3	-	220
Frais financiers	(40)	24	-	(16)
Rémunération à base d'actions	140	57	16	213
Perte de change (gain)	(106)	2	-	(104)
<b>BAIIA</b>	<b>1 290</b>	<b>(435)</b>	<b>(19)</b>	<b>836</b>

**Période de six mois terminée le 31 août 2011**

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes et contrats de recherche	8 636	-	9	8 645
BAIIA	1 424	(1 955)	(544)	(1 075)
Profit net (perte nette)	136	(2 426)	(736)	(3 026)
Actif total	32 570	2 618	206	35 394
Fonds de roulement	20 263	1 897	(76)	22 084
<b>Détail calcul BAIIA</b>				
Profit net (perte nette)	136	(2 426)	(736)	(3 026)
Ajouter (soustraire)				
Amortissement	372	5	-	377
Frais financiers	316	5	-	321
Rémunération à base d'actions	839	448	192	1 479
Perte de change (Gain)	(239)	13	-	(226)
<b>BAIIA</b>	<b>1 424</b>	<b>(1 955)</b>	<b>(544)</b>	<b>(1 075)</b>

**Période de six mois terminée le 31 août 2010**

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes et contrats de recherche	8 232	-	44	8 276
BAIIA	2 361	(772)	(88)	1 501
Profit net (perte nette)	2 009	(886)	(106)	1 017
Actif total	17 897	568	268	18 733
Fonds de roulement	6 020	261	219	6 500
<b>Détail calcul BAIIA</b>				
Profit net (perte nette)	2 009	(886)	(106)	1 017
Ajouter (soustraire)				
Amortissement	401	6	-	407
Frais financiers	(180)	30	-	(150)
Rémunération à base d'actions	196	76	18	290
Perte de change (gain)	(65)	2	-	(63)
<b>BAIIA</b>	<b>2 361</b>	<b>(772)</b>	<b>(88)</b>	<b>1 501</b>

## RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

### Produits

Les produits d'exploitation du deuxième trimestre ont continué de progresser pour atteindre 4 353 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2011, ce qui représente une hausse de 6 % par rapport à 4 088 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2010. Pour la période de six mois terminée au 31 août 2011, les produits d'exploitation ont augmenté de 5 % se chiffrant à 8 636 \$ comparativement à 8 232 \$ pour la même période se terminant le 31 août 2010. Ces augmentations des produits d'exploitation de la Société sont principalement attribuables à la pénétration dynamique du marché américain, européen et asiatique/australien en raison de la notoriété croissante du NKO<sup>®</sup> et EKO<sup>™</sup>. La Société a augmenté ses parts de marché en vendant 53% plus de produits qu'à pareille date l'an passée, cependant suite à l'augmentation de la compétition sur le marché, plus précisément au niveau des prix de ventes, la Société a réalisé une augmentation modeste de 5 % de ses revenus. La Société a néanmoins su maintenir une marge brute supérieure à 50 % pour les périodes de trois et six mois closes le 31 août 2011.

La quasi-totalité des produits d'exploitation de la Société est tirée du secteur des produits nutraceutiques.

### Marge brute

La marge brute s'obtient par la déduction du coût des ventes des produits. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi des charges générales connexes comme l'amortissement des immobilisations corporelles, certains coûts liés à l'assemblage final, à la gestion des stocks, à la sous-traitance et des coûts d'entretien et de mise en service.

Le tableau qui suit présente la marge brute en dollars ainsi qu'en pourcentage des produits pour les périodes de trois et six mois closes le 31 août 2011:

	Période de trois mois clos les 31 août		Période de six mois clos les 31 août	
	2011	2010	2011	2010
Marge brute	<b>2 223</b>	2 354	<b>4 447</b>	4 801
Marge brute en pourcentage des produits	<b>51 %</b>	58 %	<b>52 %</b>	58 %

En pourcentage des produits, la marge brute s'est établie à 51 % pour le deuxième trimestre de 2011, comparé à 58 % pour la période correspondante de 2010. Pour la période de six mois close au 31 août 2011, la marge brute s'est établie à 52 % comparativement à 58 % pour la même période close le 31 août 2010. La baisse enregistrée au cours de ces deux périodes est principalement dû à l'ajout de nouvelles biomasses ainsi qu'une réduction des prix de ventes du marché causés par l'augmentation de la compétition sur le marché. La Société s'affère à maintenir une bonne productivité en regardant toutes les aspects de sa production. L'expansion qui aura lieu dans les prochains douze mois contribuera également à une augmentation de sa productivité.

### Frais de ventes

Les frais de ventes pour les périodes de trois et six mois closes le 31 août 2011 s'établissent comme suit :

	Période de trois mois clos les 31 août		Période de six mois clos les 31 août	
	2011	2010	2011	2010
Frais de ventes	<b>419</b>	320	<b>1 066</b>	579
Frais de ventes en pourcentage des produits	<b>10 %</b>	8 %	<b>12 %</b>	7 %

Les frais de ventes se sont élevés à 419 \$ pour le deuxième trimestre de 2011, en hausse de 99 \$ comparé à la période correspondante de 2010. Pour la période de six mois close au 31 août 2011, les frais de ventes se sont élevés à 1 066 \$, en hausse de 487 \$ comparé à la période correspondante de 2010. Cette hausse par rapport à 2010 s'explique surtout par l'embauche de nouveaux employés en ventes et marketing ainsi qu'à une présence accrue dans différents salons partout dans le monde.

### Frais généraux et charges administratives

Les frais généraux et charges administratives pour les périodes de trois et six mois closes le 31 août 2011 s'établissent comme suit :

	<u>Période de trois mois clos les 31 août</u>		<u>Période de six mois clos les 31 août</u>	
	<b>2011</b>	2010	<b>2011</b>	2010
Frais généraux et charges administratives	<b>2 329</b>	1 097	<b>4 142</b>	2 387
Frais généraux et charges administratives en pourcentage des produits	<b>54 %</b>	27 %	<b>48 %</b>	28 %

Les frais généraux et charges administratives se sont élevés à 2 329 \$ pour le deuxième trimestre de 2011, en hausse de 1 232 \$ comparé à la période correspondante de 2010. Pour la période de six mois close au 31 août 2011, les frais généraux et charges administratives se sont élevés à 4 142 \$, en hausse de 1 755 \$ comparé à la période correspondante de 2010. Cette hausse par rapport à 2010 s'explique surtout par une augmentation de la dépense d'options de près de 700 \$ et de 1 200 \$ pour les périodes de trois et six mois closes au 31 août 2011 respectivement. Cette hausse est également causée par une augmentation des dépenses de relation aux investisseurs de plus de 150 \$ pour Acasti et Neptune en relation avec les récentes opérations de financement. Acasti a également embauché plusieurs employés afin de supporter son plan de développement

### Charges de recherche et développement

Les charges de recherche et de développement net des déductions des crédits d'impôt pour les périodes de trois et six mois closes le 31 août 2011 s'établissent comme suit :

	<u>Période de trois mois clos les 31 août</u>		<u>Période de six mois clos les 31 août</u>	
	<b>2011</b>	2010	<b>2011</b>	2010
Charges de recherche et de développement net des crédits d'impôts	<b>1 496</b>	567	<b>2 232</b>	1 087
Charges de recherche et de développement après déduction des crédits d'impôt, en pourcentage des produits	<b>34 %</b>	14 %	<b>26 %</b>	13 %

Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 1 496 \$ pour le deuxième trimestre de 2011, en hausse de 929 \$ rapport à la période correspondante de 2010. Pour la période de six mois close au 31 août 2011, les charges de recherche et de développement se sont élevées à 2 232 \$, en hausse de 1 145 \$ comparé à la période correspondante de 2010. Cette augmentation des charges de recherche et de développement est principalement attribuable aux investissements par Neptune, Acasti et NeuroBiopharm, incluant l'amélioration du procédé d'extraction ainsi qu'à la recherche sur de nouvelles biomasses. Acasti a également initié son étude clinique de phase II.

### Charges financières

Les charges financières pour les périodes de trois et six mois closes le 31 août 2011 s'établissent comme suit :

	<u>Période de trois mois clos les 31 août</u>		<u>Période de six mois clos les 31 août</u>	
	<b>(119)</b>	(16)	<b>320</b>	(150)
Charges financières	<b>(119)</b>	(16)	<b>320</b>	(150)
Charges financières en pourcentage des produits	<b>(3 %)</b>	(0.4 %)	<b>4 %</b>	(2 %)

Les charges financières se sont chiffrées à (119 \$) pour le deuxième trimestre de 2011, une baisse de 103 \$ par rapport à la période correspondante de 2010. Pour la période de six mois close au 31 août 2011, les charges financières se sont élevées à 320 \$, comparativement à (150 \$) pour la période correspondante de 2010. Cette augmentation des charges financières est principalement attribuable à l'impact causé par la transition aux IFRS résultant en une reclassification de certains instruments financiers au passif et réévalués à la fin de chaque trimestre. Ces changements sont enregistrés à l'état des résultats.

## Gain (perte) de change

Les gains (pertes) de change pour les périodes de trois et six mois closes le 31 août 2011 s'établissent comme suit :

	<u>Période de trois mois clos les 31 août</u>		<u>Période de six mois clos les 31 août</u>	
	2011	2010	2011	2010
Gain sur change	99	104	226	63
Gain sur change en pourcentage des produits	2 %	3 %	3 %	0.8 %

Les gains sur change se sont chiffrés à 99 \$ pour le deuxième trimestre de 2011, une diminution de 5 \$ par rapport à la période correspondante de 2010. Pour la période de six mois close au 31 août 2011, le gain sur change s'est élevé à 226 \$, comparativement à 63 \$ pour la période correspondante de 2010. Cette augmentation des gains sur change est principalement attribuable à la fluctuation du dollar américain vs le dollar canadien.

## Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA)

Le BAIIA a diminué de 1 744 \$ pour la période de trois mois close le 31 août 2011 s'établissant à (908 \$) par rapport à 836 \$ pour la période de trois mois close le 31 août 2010. Le BAIIA a diminué de 2 576 \$ pour la période de six mois close le 31 août 2011 se chiffrant à (1 075 \$) comparativement à 1 501 \$ pour la période correspondante de l'année précédente. La diminution est principalement attribuable à l'augmentation des frais de recherche et développement dans les filiales de 1 000 \$ et 700 \$ pour les périodes de trois mois et six mois closes le 31 août 2011 respectivement. La diminution est également due à une marge bénéficiaire légèrement plus basse en 2011 causée par la réduction des prix de ventes sur le marché nutraceutique, l'embauche de nouveaux employés aux ventes et marketing ainsi qu'à la présence accrue de Neptune à différents salons dans le monde. La Société a également dépensé un peu plus dans ses relations aux investisseurs et dans ses honoraires professionnels.

## Profit net (perte nette)

La Société a réalisé une perte consolidée pour la période de trois mois close le 31 août 2011, de (1 768) \$ ou (0,036) \$ par action, comparativement à un bénéfice net de 523 \$ ou 0,013 \$ par action pour la période de trois mois close le 31 août 2010. La Société a réalisé une perte consolidée pour la période de six mois close le 31 août 2011, de (3 026) \$ ou (0,065) \$ par action, comparativement à un bénéfice net de 1 017 \$ ou 0,025 \$ par action pour la période de six mois close le 31 août 2010. La diminution du profit net est principalement attribuable à une augmentation des frais de recherche et développement dans les filiales de 1 000 \$ et 700 \$ pour les périodes de trois mois et six mois closes le 31 août 2011 comme expliqué précédemment. La diminution est également attribuable à un coût des ventes plus élevé causé par une production plus importante (à un coût moindre en raison de l'augmentation de la productivité) afin de supporter l'augmentation des ventes dans le secteur nutraceutique jusqu'au rétablissement éventuel des prix de ventes. La diminution est également causé par une augmentation des frais de ventes et d'administration résultant en l'embauche de nouveaux employés, à de nombreuses présences à divers salons, à un taux d'échange US vs CDN défavorable dans la comptabilisation des ventes et finalement à une dépense d'options plus élevée que la période correspondante de l'année dernière. Finalement, la diminution fut également attribuable à une différence importante dans les frais financiers causée par la variation de la juste valeur des instruments financiers affectant positivement l'année dernière au détriment de cette année.

## SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

### Activités d'exploitation

Au cours de la période de six mois close le 31 août 2011, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités pour un montant de 3 038 \$, comparativement à une diminution de 1 062 \$ pour la période de six mois close le 31 août 2010. La variation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation est principalement attribuable à la perte nette d'opérations pour la période de six mois close le 31 août 2011 comparativement à la période correspondante de l'année précédente, contrebalancé partiellement par des dépenses non-monnaies, incluant la dépense reliée à la rémunération à base d'options. La diminution est également attribuable par la variation nette des éléments hors caisse du fond de roulement, plus spécifiquement par les augmentations au niveau des débiteurs pour un montant de 1 624 \$ et des stocks pour un montant de 2 102 \$.



### Activités d'investissement

Au cours de la période de six mois close le 31 août 2011, les activités d'investissement ont engendré une diminution des liquidités pour un montant de 6 399 \$. Cette diminution s'explique par l'achat de placements à court-terme pour un montant de 5 978 \$.

### Activités de financement

Au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2011, les activités de financement ont engendré une augmentation des liquidités pour un montant de 13 149 \$. Cette augmentation s'explique par la clôture d'un financement privé pour un montant net de 11 503 \$ et par l'exercice d'options pour un montant de 2 767 \$. Cette augmentation fut sensiblement réduite par le remboursement de la dette à long terme pour un montant de 1 123 \$.

Globalement, en tenant compte de l'ensemble des flux de trésorerie, la Société a augmenté sa trésorerie de 3 712 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2011.

Au 31 août 2011, les liquidités de la Société, comprenant la trésorerie et les placements à court terme, s'élevaient à 13 163 \$.

Également, au 31 août 2011, la Société avait une marge de crédit autorisée non utilisée de 2 000 \$, ainsi qu'une ligne de crédit additionnelle et non utilisée de 200 \$ pour des contrats de change.

La Société est d'avis que sa trésorerie et ses placements à court terme disponibles, ses revenus d'intérêts prévus, ses collaborations de recherche et ses contrats de licence, ses crédits d'impôt à la recherche ainsi que son accès aux marchés financiers sont autant de sources qui devraient suffire à financer ses activités et à assurer ses besoins en capital pour l'exercice en cours. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes au processus d'approbation réglementaire, aux résultats des essais cliniques, à la commercialisation des produits nutraceutiques et à la capacité de la Société d'obtenir d'autres licences, ententes de partenariat et/ou autres ententes, la Société pourrait avoir besoin de financement additionnel pour soutenir ses activités futures.

### Activités hors bilan et obligations contractuelles

Il n'y a aucun changement important ayant affecté nos activités hors bilan et nos obligations contractuelles au cours des périodes de trois et six mois terminées le 31 août 2011.

## SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant explique en détail les variations importantes au bilan entre le 31 août 2011 et le 28 février 2011:

Postes	Augmentation (diminution) (en milliers de dollars)	Explications
Encaisse	3 712	Se reporter à l'état des flux de trésorerie
Placements à court-terme	5 978	Achat de placements à court-terme
Débiteurs	1 674	Termes de paiement flexibles relié aux lancements de nouveaux produits
Stocks	2 102	Augmentation des inventaires de matières premières en vue de la demande croissante
Créditeurs et charges à payer	710	Meilleurs termes de crédit avec nos fournisseurs de matières premières
Dette à long terme	(1 122)	Remboursement

## Événements postérieurs à la date de clôture

### a) Dividende NeuroBioPharm

Le 1<sup>er</sup> septembre 2011, NeuroBioPharm a déposé un prospectus modifié sans placement canadien afin de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières. Sur qualification de ce prospectus auprès des autorités en valeurs mobilières, 4 000 000 unités de NeuroBioPharm seront distribuées, sous forme de dividende en nature, auprès des détenteurs inscrits d'actions ordinaires de la Société. Aux termes de la distribution proposée, le détenteur d'actions ordinaires de la Société, à la date de clôture des registres, recevra une unité en échange de chaque lot de 12,25 actions ordinaires de la Société détenues. Chaque unité consiste en une action de catégorie A de NeuroBioPharm et un tiers de bon de souscription de la série 2011-1. Cette distribution proposée est sujette à la révision par les autorités et est prévue être finalisée au cours du troisième trimestre de la Société. La version modifiée du prospectus vient modifier le prospectus provisoire daté du 28 juin 2011 dans le cadre de la distribution décrite ci-haut.

### b) Offre de droits Acasti Pharma

Le 14 septembre 2011, l'Offre de droits a expiré sursouscrit et en conséquence le nombre maximum d'actions disponible pour émission aux termes de l'Offre de droits a été émis pour un total de 6 445 444 actions représentant un produit brut de 8 057 \$.

### c) Le ou vers le 27 janvier 2010, Neptune Technologies & Bioressources Inc. et Acasti Pharma Inc. ont déposé une requête pour l'émission d'une injonction permanente devant la Cour supérieure du Québec contre US Nutraceutiques LLC (d.b.a. Valensa), une société américaine. Dans le cadre de cette procédure, Neptune et Acasti recherchent notamment une injonction ordonnant à Valensa d'amender certaines demandes de brevet déposées par Valensa auprès du registraire américain pour y ajouter Neptune comme co-propriétaire, ou à titre subsidiaire la cession par Valensa de ces demandes de brevet à Neptune, ainsi que des dommages-intérêts punitifs, perte de profits et pertes d'occasion d'affaires, le tout pour un montant présentement fixé à 3 000 \$CAD.

Le 28 septembre 2011, Valensa a déposé sa défense dans laquelle elle a nié les allégations de Acasti/Neptune et a demandé le rejet de la requête. Valensa a également produit une demande reconventionnelle mais seulement à l'égard de Neptune, contre qui elle allègue une violation des contrats et réclame des dommages-intérêts d'un montant de 2 300 \$CAD. La Société nie toutes les allégations matérielles faites par Valensa.

Ce dossier est toujours actif et aucune date de procès n'a été fixée. Au 31 août 2011, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte parce que le dénouement et le montant de perte éventuelle, s'il y en a, ne sont pas déterminables.

### d) Protocole d'entente

Le 27 septembre 2011, la Société a conclu un protocole d'entente avec Shanghai KaiChuang Deep Sea Fisheries Co., Ltd. (« SKFC ») pour la fabrication et la commercialisation des produits de krill de Neptune en Asie. En vertu de ce protocole d'entente, Neptune va émettre une licence à la coentreprise pour l'utilisation de sa technologie en échange d'un paiement initial et des paiements de redevances ultérieures. Le coût initial du projet devrait atteindre 30 millions \$US (à être financé par les banques de Chine et les parties de la coentreprise), et inclut la construction d'une installation de production de pointe en Chine et le développement d'un réseau de distribution commerciale en Asie. Le protocole d'entente est sujet à l'approbation du conseil des parties à la coentreprise ainsi que les régulateurs chinois.

### e) Bons de souscription – conversion

Le 9 octobre 2011, 220 479 bons de souscription–conversion ont été exercés, représentant un produit brut de 471 \$. Également, 14 331 bons de souscription–conversion ont expiré sans être exercés.

## PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

	31 août 2011	28 février 2011	1 mars 2010
Ratio de liquidité générale (actif à court terme / passif à court terme) <sup>1</sup>	4,81	2,67	2,05
Ratio de solvabilité (capitaux d'emprunts / capitaux propres) <sup>*2</sup>	0,20	0,40	1,14

\* Y compris les débetures convertibles pour 2010.

<sup>1</sup> Le ratio de liquidité générale est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Ce ratio n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres compagnies publiques.

<sup>2</sup> Le ratio de solvabilité est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Ce ratio n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres compagnies publiques.

Le ratio de liquidité générale de la Société s'est amélioré au cours de la période terminée le 31 août 2011 comparativement aux périodes terminées les 28 février 2011 et 1 mars 2010, surtout en raison du placement privé. Le ratio de solvabilité de la Société s'est amélioré durant la période terminée le 31 août 2011 comparativement aux périodes terminées les 28 février 2011 et 1 mars 2010, principalement dû à la diminution et à l'augmentation des capitaux d'emprunts et des capitaux propres, respectivement.

## OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société s'est engagée auprès d'une société contrôlée par un dirigeant et administrateur (qui est également un actionnaire de la Société) à payer semestriellement une somme représentant 1% des revenus, sans limite de durée, à titre de redevances. Le montant versé annuellement ne pourra excéder le bénéfice net avant impôts, intérêts et amortissement de la Société. Au cours des périodes de trois mois et six mois closes le 31 août 2011, le total de ces redevances, incluses dans les charges d'exploitation, représente 43 \$ et 89 \$ (39 \$ et 81 \$ pour les périodes de trois mois et six mois closes le 31 août 2010). Au 31 août 2011, le solde dû à cette société en vertu de cet engagement est de 180 \$ (178 \$ au 28 février 2011 et \$175 au 1 mars 2010). Ce montant est présenté au bilan sous la rubrique « créditeurs et charges à payer ».

Ces transactions sont calculées à la valeur de l'échange qui est le montant de la contrepartie déterminée et acceptée par les parties concernées.

## NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la société pour le trimestre clos le 31 août 2011 sont les deuxièmes états financiers consolidés résumés intermédiaires de la société établis selon les Normes comptables internationale 34, *Information financière intermédiaire* (« International Accounting Standard 34 » ou l'« IAS 34 »). Les périodes comparatives incluses dans les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été redressées selon les IFRS et la société a appliqué l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*. Les états financiers intermédiaires et annuels délivrés de la société avant et incluant l'exercice clos le 28 février 2011 sont établis selon les PCGR canadiens.

Pour préparer ses états financiers consolidés intermédiaires conformément à l'IFRS 1, la Société a respecté les exceptions obligatoires et choisi des exceptions facultatives à l'application intégrale rétrospective des IFRS.

### i) Coûts d'emprunt

La Société a choisi d'appliquer les dispositions transitoires de l'IAS 23, « Coûts d'emprunt », aux actifs admissibles qui ont été acquis depuis la date de transition aux IFRS.

### ii) Paiements fondés sur des actions

La Société n'a pas appliqué l'IFRS 2, « Paiement fondé sur des actions », aux options sur actions dont les droits étaient acquis au 1<sup>er</sup> mars 2010.

iii) Classement des actifs et passifs financiers

La Société a choisi de reclasser la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements à court terme des instruments détenus à des fins de transaction aux prêts et créances. Puisque la valeur comptable au coût historique en vertu des IFRS est égale à la juste valeur de ces instruments selon les PCGR du Canada à la date de transition, aucun ajustement n'a découlé de ce choix.

iv) Participation ne donnant pas le contrôle

La Société applique prospectivement les exigences qui suivent à compter de la date de transition aux IFRS :

- le résultat global est attribué au propriétaire de la société mère ainsi qu'à la participation ne donnant pas le contrôle, même si cette dernière devient déficitaire en conséquence;
- une transaction réglée en titres de capitaux propres est comptabilisée comme une variation de la participation de la société mère dans une filiale qui n'entraîne pas une perte de contrôle.

Par conséquent, le solde nul de la participation ne donnant pas le contrôle selon les PCGR du Canada au 28 février 2010 est devenu le solde en vertu des IFRS à la date de transition.

Conformément à l'IFRS 1, les estimations faites en vertu des IFRS à la date de transition doivent être cohérentes avec celles faites à la même date selon les PCGR du Canada, sauf si des éléments probants indiquent que ces estimations sont erronées.

Pour préparer son état consolidé de la situation financière consolidée d'ouverture en vertu des IFRS, la Société a ajusté les montants présentés auparavant dans ses états financiers consolidés dressés selon les PCGR du Canada.

Le tableau ci-joint présente une réconciliation des capitaux propres et du résultat global pour les périodes de trois et six mois terminées le 31 août 2010 entre les PCGR canadiens et les normes IFRS.

**Réconciliation des capitaux propres :**

	31 août 2010
Capitaux propres selon les PCGR du Canada	\$ 10 608
Ajustements	
Immobilisations corporelles	(928)
Débentures convertibles	(29)
Options de conversions des débentures	(136)
Produits dérivés présentés au passif	(263)
Capitaux propres en vertu des IFRS	\$ 9 253

**Réconciliation du résultat global :**

	Période de trois mois clos le 31 août 2010	Période de six mois clos le 31 août 2010
Résultat étendu selon les PCGR du Canada	\$ 274	\$ 751
Ajustements		
Immobilisations corporelles	140	144
Paiements fondés sur des actions	(19)	19
Frais financiers	127	376
Gain sur dilution	-	(272)
Résultat étendu en vertu des IFRS	\$ 523	\$ (1 017)

**Immobilisations corporelles – Comptabilisation par composante**

Selon les PCGR du Canada, la Société n'appliquait pas la comptabilisation par composante pour les composantes distinctes importantes d'une immobilisation corporelle puisqu'il n'y avait pas de directives sur l'évaluation du coût, le remplacement et le niveau de comptabilisation d'une composante. En vertu des IFRS, la Société a appliqué la comptabilisation par composante à ses immeubles.

**Paiements fondés sur des actions – Titres de capitaux propres**

Conformément à l'IFRS 1, la Société a choisi d'appliquer les exceptions relatives aux paiements fondés sur des actions pour les titres de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 dont les droits étaient acquis avant la transition aux IFRS.

Dans certains cas, les attributions à base d'actions sont acquises par versements pendant une période précise. En vertu des IFRS, lorsque la seule modalité d'acquisition des attributions est la prestation des services du bénéficiaire à partir de la date d'attribution jusqu'à la date d'acquisition de chaque tranche attribuée, chaque versement de l'attribution est comptabilisé comme un paiement distinct fondé sur des actions, soit une acquisition progressive. De plus, en vertu des IFRS, les extinctions sont estimées à la date d'attribution et sont révisées par la suite si des informations indiquent que les extinctions réelles s'écarteront probablement des estimations. Selon les anciens PCGR du Canada, la Société comptabilisait les attributions à base d'actions qui étaient acquises par versements comme une seule attribution selon une période d'acquisition fondée sur la durée totale de l'attribution. De plus, les extinctions n'étaient pas prises en considération à la date d'attribution mais étaient comptabilisées au moment où elles survenaient selon les PCGR du Canada.

Selon les anciens PCGR du Canada, aucune charge n'est comptabilisée à l'égard des attributions à base d'actions avant leur approbation par les actionnaires, sauf si cette approbation est certaine. En vertu des IFRS, les attributions à base d'actions sont comptabilisées lorsque les services sont rendus et peuvent entraîner la comptabilisation d'une charge avant la date d'attribution. L'entité estime la juste valeur des titres de capitaux propres à la date d'attribution afin de comptabiliser les services à partir de la date du début de leur prestation jusqu'à la date d'attribution, en présumant que la fin de la période de présentation de l'information financière correspond à la date d'attribution. Jusqu'à ce que la date d'attribution ait été établie, l'entité révisé les estimations antérieures afin que les montants comptabilisés pour les services rendus soient fondés sur la juste valeur des titres de capitaux propres à la date d'attribution. Cette révision est traitée comme une modification d'estimation et l'incidence sur la charge au titre des paiements fondés sur des actions est ajustée à chaque période en conséquence.

Ces différences ont respectivement donné lieu à une augmentation du surplus d'apport et de la dépense de paiements fondés sur des actions d'un montant de 19 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2010 et à une diminution du surplus d'apport et de la dépense de paiements fondés sur des actions d'un montant de 19 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2010.

### **Options de conversion de débetures**

Selon les anciens PCGR du Canada, les options de conversion de débetures en actions d'Acasti émises par Neptune constituaient des titres de capitaux propres. En vertu des IFRS, la Société a déterminé que les options de conversion de débetures devaient être classées dans le passif jusqu'au 15 novembre 2009, puisque leur ratio de conversion pouvait être ajusté si une nouvelle transaction de financement était conclue à un prix par action de catégorie A inférieur à 0,25 \$ jusqu'à cette date. Après l'extinction de cette modalité, ces options répondaient aux critères de classement dans les capitaux propres.

Puisque les passifs dérivés doivent être comptabilisés à leur juste valeur par le biais du résultat net, la Société a déterminé que les titres en circulation jusqu'au 15 novembre 2009 avaient une juste valeur de 244 \$. Pour faire le rapprochement en vertu des IFRS, l'augmentation de la juste valeur à partir de la valeur comptable nulle à la date d'attribution a été comptabilisée comme une perte antérieure à la transition, qui est devenue égale à la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle après le 15 novembre 2009 et, par conséquent, à la date de transition.

### **Bons de souscription**

La Société a émis des bons de souscription qui étaient en circulation à la date de transition. Selon les anciens PCGR du Canada, ces bons étaient classés dans les capitaux propres, étaient comptabilisés à leur juste valeur initiale dans les capitaux propres et n'étaient pas réévalués par la suite. En vertu des IFRS, la Société a déterminé que tous les bons de souscription qu'elle avait émis répondaient aux critères de classement dans les capitaux propres, à l'exception des bons de souscription de série 2 d'Acasti. Ces bons ne sont pas classés dans les capitaux propres en vertu des IFRS puisque leurs modalités de règlement incluent une option de règlement en espèces par l'émetteur. Par conséquent, ces bons constituent un passif, ils sont comptabilisés comme des instruments dérivés autonomes et les variations de leur juste valeur sont imputées aux résultats à chaque date de présentation de l'information financière.

La Société a évalué les bons de souscription de série 2 d'Acasti à la date de transition, à chaque date de présentation de l'information financière intermédiaire par la suite et immédiatement avant le règlement, selon les modèles et hypothèses décrits à la note 10. La juste valeur estimative est comptabilisée dans l'état de la situation financière consolidée, au poste « Passifs financiers dérivés ». Puisque la valeur comptable des bons de souscription était nulle à la date de transition, leur reclassement à partir des capitaux propres a donné lieu à l'imputation de leur juste valeur estimative de 234 \$ aux résultats non distribués à cette date.

Les variations ultérieures de la juste valeur estimative des bons de souscription de série 2 d'Acasti jusqu'à leur extinction ont été comptabilisées comme des ajustements des charges financières dans l'état du résultat global. Par conséquent, les augmentations de la juste valeur de 24 \$ et de 29 \$ ont été respectivement comptabilisées pour le trimestre terminé le 31 août 2010 et pour la période de six mois terminée le 31 août 2010.

### **Débetures convertibles**

En 2008, la Société a émis des débetures convertibles dont une tranche était en circulation à la date de transition.

Selon les anciens PCGR du Canada, les débetures convertibles constituaient des instruments composés d'une composante dette et d'une composante capitaux propres. Lors de la comptabilisation initiale des débetures, le produit tiré de l'émission était réparti entre les composantes selon la juste valeur proportionnelle. Selon les anciens PCGR du Canada, le montant imputé aux capitaux propres n'était pas réévalué après la comptabilisation initiale.

En vertu des IFRS, les débetures convertibles sont des instruments financiers hybrides incluant une dette et un instrument dérivé incorporé. L'option de conversion en capitaux propres, auparavant comptabilisée comme la composante capitaux propres selon les PCGR du Canada, est devenue un instrument dérivé incorporé classé dans le passif. En vertu des IFRS, un instrument dérivé des capitaux propres d'une entité peut être classé dans les capitaux propres s'il doit être réglé au moyen de l'échange d'un nombre fixe d'actions et d'une contrepartie fixe. L'option de règlement en unités de Neptune ne répond pas à cette exigence puisque les bons de souscription de conversion devraient être réglés selon un montant en espèces qui varie jusqu'au moment de la conversion. En vertu des IFRS, la juste valeur de l'instrument dérivé incorporé devrait être comptabilisée intégralement à la date d'émission. Les instruments financiers détachables seraient aussi comptabilisés à leur pleine valeur en tant que charges financières. Ces composantes étaient auparavant évaluées à leur juste valeur proportionnelle à la date d'émission selon les PCGR du Canada. Par conséquent, la valeur comptable de l'emprunt hôte à la date d'émission a été réduite

et un nouveau taux d'intérêt effectif a été déterminé en vue d'accroître le montant en capital jusqu'à l'échéance. À la date de transition, il a été établi que le coût amorti des débetures était de 22 \$ inférieur en vertu des IFRS à ce qu'il était selon les PCGR du Canada et que la valeur comptable des bons de souscription de débetures était de 58 \$ supérieure. Ces différences ont été imputées aux résultats non distribués à cette date.

La Société a évalué l'instrument dérivé incorporé de conversion en capitaux propres à la date de transition, à chaque date de présentation de l'information financière intermédiaire par la suite et immédiatement avant le règlement, selon les modèles et hypothèses décrits à la note 10. La juste valeur estimative est comptabilisée dans l'état de la situation financière consolidée, au poste « Passifs financiers dérivés ».

À la date de transition, la valeur comptable de 80 \$ de la composante capitaux propres selon les PCGR du Canada a été reclassée dans ce compte, avec une augmentation de 409 \$ provenant des résultats non distribués afin de refléter la juste valeur à cette date.

Par la suite, les variations de la juste valeur estimative de l'instrument dérivé incorporé jusqu'à l'extinction ont été comptabilisées comme des ajustements des charges financières à l'état du résultat global, avec une augmentation de la charge d'actualisation. Par conséquent, une charge nette de 129 \$ a été comptabilisée comme un ajustement pour le trimestre terminé le 31 août 2010 et une charge nette de 303 \$ a été comptabilisée comme un ajustement pour la période de six mois terminée le 31 août 2010.

#### **Participation ne donnant pas le contrôle**

À la date de transition, Neptune a appliqué l'IAS 27, « États financiers consolidés et individuels », modifié en 2008. Les directives comptables en vertu des IFRS ont influé sur la comptabilisation de la participation ne donnant pas le contrôle de la Société de trois manières différentes, comparativement au traitement comptable selon les anciens PCGR du Canada.

D'abord, pour déterminer le résultat global consolidé, la tranche attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle est déduite et la participation ne donnant pas le contrôle constitue une composante distincte des capitaux propres consolidés. Ensuite, la quote-part des pertes d'une filiale continue d'être attribuée à la participation ne donnant pas le contrôle même si cette attribution fait en sorte que la participation ne donnant pas le contrôle devient déficitaire. Enfin, les transactions conclues avec la participation ne donnant pas le contrôle qui n'entraînent pas un changement de contrôle de la filiale constituent des transactions sur les capitaux propres et aucun gain ou perte de dilution n'est comptabilisé.

Tel qu'il a été mentionné, la Société s'est prévalu de l'exception à l'application rétrospective, de sorte que les exigences ont été appliquées prospectivement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010. Par conséquent, la valeur comptable nulle de la participation ne donnant pas le contrôle selon les PCGR du Canada est devenu la valeur comptable en vertu des IFRS à cette date.

Le gain sur dilution comptabilisé selon les PCGR du Canada de 272 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2010 a été contrepassé et est maintenant comptabilisé comme des transactions sur les capitaux propres. Ce gain n'a pas influé sur le rapprochement des capitaux propres puisqu'il était déjà inclus.

Conformément aux nouvelles directives, la Société a réparti les pertes de sa filiale à participation majoritaire Acasti entre la participation donnant le contrôle et la participation ne donnant pas le contrôle en fonction du nombre d'actions de catégorie A d'Acasti détenues tout au long de l'exercice. De plus, elle a calculé les variations de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle pour chaque transaction survenue pendant l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente les variations de la participation ne donnant pas le contrôle en vertu des IFRS.

	Période de trois mois close le 31 août 2010	Période de six mois close le 31 août 2010
Participation ne donnant pas le contrôle, au début de la période	(147) \$	- \$
Exercice d'options d'achat à la conversion	-	72
Perte nette et perte globale attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	(291)	(510)
	(438) \$	(438) \$

#### CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES FUTURES

Se référer à la note 3 des états financiers consolidés.

#### METHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires sont préparés conformément aux IFRS. La direction a fait des estimations pour déterminer les montants et les soldes de la situation financière aux fins de la préparation des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour les trimestres clos le 31 août 2011 et 2010. Certaines conventions ont plus d'importance que d'autres. Nous les considérons critiques si leur application nécessite une bonne dose de discernement ou si elles découlent d'un choix entre plusieurs options comptables qui a une forte incidence sur les résultats opérationnels ou la situation financière. Les méthodes comptables critiques et les articles selon les estimations critiques choisis pour les états financiers consolidés par la société qui suivent devraient être lus en conjonction avec les notes afférentes dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires pour les trimestres clos le 31 août 2011 et 2010.

#### UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements importants posés par la direction dans l'application des méthodes comptables de la Société ainsi que les principales sources d'incertitude relative aux estimations prévalant lors de l'établissement de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés devraient être les mêmes que les jugements qui seront posés et les sources d'incertitude qui prévaudront lors de l'établissement des premiers états financiers consolidés annuels selon les IFRS.

Les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés incluent :

- Détermination de la monnaie fonctionnelle;
- Évaluation des dérivés d'équité de la Compagnie pour fin de classification aux passifs ou à l'équité; et
- Évaluation de la comptabilisation des passifs éventuels.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de la période suivante incluent :

- Recouvrabilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et non utilisées;
- Utilisation de pertes fiscales;



- L'évaluation des passifs financiers dérivés et des paiements fondés sur des actions;
- Recouvrabilité des créances clients.

La Société doit aussi interpréter selon son meilleur jugement les critères d'admissibilité de ses dépenses au titre de la R&D dans l'évaluation du montant des crédits d'impôt à la R&D. La Société constate les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les crédits d'impôt constatés sont soumis à l'étude et à l'approbation par les autorités fiscales, et, par conséquent, les montants pourraient être différents des montants comptabilisés.

### **CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION, PROCÉDURES ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La direction de Neptune, dont le chef de la direction et le chef de la direction financière, a mis au point des contrôles et des procédures de divulgation de l'information (les « CPCI ») pour donner l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la société, y compris ses filiales consolidées, lui soit divulguée par d'autres personnes au sein de ces entités, particulièrement durant la période où sont préparés les documents de dépôt annuels, et que les renseignements qui doivent être divulgués par la société dans ses documents de dépôt annuels et intermédiaires et autres rapports déposés ou soumis par elle aux termes des lois sur les valeurs mobilières soient consignés, traités, résumés et communiqués dans les délais prévus dans ces lois sur les valeurs mobilières. En outre, la direction de Neptune a mis en place des contrôles internes à l'égard de la divulgation de l'information financière (les « CICIF ») pour donner l'assurance raisonnable de la divulgation de l'information financière et la préparation des états financiers destinés au public conformément aux IFRS.

### **CHANGEMENTS TOUCHANT LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Pendant la période de trois mois terminée le 31 août 2011, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont cherché à savoir si des changements importants étaient survenus en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière, conformément au Règlement 52-109. Ils ont individuellement conclu qu'aucun changement n'était survenu pendant la période de trois mois terminée le 31 août 2011 qui aurait eu ou aurait raisonnablement pu avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société.

### **FACTEURS DE RISQUE**

Les informations contenues dans les états financiers et le rapport de gestion pour les périodes de trois et six mois terminée le 31 août 2011 devraient être lues conjointement avec tous les documents publiés de la compagnie en particulier en ce qui concerne la section facteurs de risque de la notice annuelle. Ces informations ne représentent toutefois pas une liste exhaustive des risques à considérer lors d'une décision d'investissement dans la Société.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit fait référence au risque que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles, et il résulte essentiellement des comptes clients de la Société. Celle-ci peut également être exposée au risque de crédit en raison de sa trésorerie, risque qu'elle gère en ne traitant qu'avec des institutions financières canadiennes de renom. La valeur comptable des actifs financiers de la Société qui sont présentés aux bilans consolidés représentent le montant du risque de crédit de la Société à la date du bilan, y compris les comptes clients. Ce montant, comptes clients compris, fluctue tout au long de l'exercice. Il est possible que la moyenne des comptes clients et du montant du risque de crédit de la Société pour une période intermédiaire en dépasse le solde à la date du bilan.

L'octroi de crédit aux clients est un exercice hautement subjectif et repose sur une évaluation de la situation financière de chaque client et de son dossier de paiement. La Société a instauré divers contrôles afin d'atténuer le risque de crédit, incluant une analyse de crédit auprès d'assureurs qui recommandent des limites de crédit et des modalités de paiement que la direction des finances de la Société examine et approuve. La direction des finances passe régulièrement en revue les montants maximums que les assureurs acceptent d'assurer pour chacun de nos clients. Un processus d'examen similaire aux clients réguliers est employé à l'égard des nouveaux clients. La Société a également établi des procédures de contrôles afin de demander des approbations de la haute direction, lorsqu'un client a utilisé la totalité du crédit qui lui a été accordée par les assureurs et qu'il demande l'envoi de marchandises. À l'occasion et lorsque les circonstances le justifient, la Société et ses clients concluent des opérations qui sont réglées par anticipation. Même si les contrôles et procédés qu'emploie la Société en matière de crédit atténuent le risque de crédit, ils ne peuvent pas l'éliminer complètement et rien ne garantit qu'ils demeurent efficaces ou que les

pertes sur créances de la Société continueront d'être peu élevées. Sauf dans des circonstances exceptionnelles, les clients ne fournissent pas de garantie en échange du crédit qu'ils obtiennent. Les débiteurs exigibles auprès des clients sont couverts par une assurance, le total assuré se situant habituellement à 100% du montant de la facturation, à l'exception de certains clients qui font l'objet d'ententes spécifiques. Les renseignements obtenus auprès de la Société d'assurance sont le principal élément pris en compte dans le processus d'établissement des limites de crédit. La Société ramène un compte client à sa valeur de réalisation prévue dès qu'elle détermine qu'elle ne pourra en recouvrer le plein montant et impute une telle réduction de valeur à ses résultats consolidés sauf si une provision pour créances douteuses a été constituée dans des exercices antérieurs, auquel cas le montant de dépréciation est porté en réduction de cette provision. La Société revoit le montant de cette provision en s'appuyant sur une évaluation, par client, de la recouvrabilité des comptes clients à chaque date de bilan, tenant compte à cette fin des montants en souffrance et de toute information suggérant qu'un client éprouve des problèmes de liquidité ou que la poursuite de ses activités est menacée.

### **Risque de change**

La Société est exposée au risque financier découlant de la fluctuation des taux de change étrangers et du degré de volatilité de ces taux. Le risque de taux de change étranger est limité à la partie des transactions d'affaires de la Société libellées en devises autres que le dollar canadien. De temps en temps, la Société utilise des instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de change. Des fluctuations relatives aux taux de change pourraient causer des fluctuations imprévues des résultats d'exploitation de la Société. Une part négligeable, à l'exception des achats de matières premières, est libellée en devises étrangères. Il existe un risque financier en raison des fluctuations de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien. La Société conclut des contrats de change à terme et d'options pour acheter ou vendre des montants de devises dans l'avenir à des taux de change prédéterminés. Ces contrats de change à terme visent à fixer le risque des fluctuations futures de taux de change.

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque que la Société subisse une perte par suite d'une baisse de la juste valeur de ses placements à court terme est limité puisque ces placements à court terme comportent des échéances à court terme et sont généralement détenus jusqu'à l'échéance. La capacité de la Société d'obtenir des rendements équivalents pour les sommes à court terme réinvesties dépendra de la variation des taux d'intérêt fixes à court terme offerts sur le marché.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité désigne le risque que la Société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à leurs échéances. La Société gère le risque de liquidité par le biais de sa structure financière et de son levier financier. Elle gère également le risque de liquidité en assurant la surveillance continue du flux de trésorerie actuel et éventuel. Le comité de vérification ainsi que le conseil d'administration examinent et approuvent les budgets d'exploitation de la Société, et examinent les principales transactions effectuées en dehors des activités normales.

### **Risques financiers**

Jusqu'à ce que toutes ses entités soient autosuffisantes, le succès de la Société dépend de sa capacité à financer le développement de ses filiales et de sa capacité à mettre en marché des produits, à obtenir les autorisations réglementaires nécessaires et à opérer de manière profitable dans le futur. Ces facteurs sont eux-mêmes dépendants de la capacité de la Société à générer des fonds suffisants par l'exploitation et à mener à bien ses activités de financement. Il est présentement impossible d'évaluer le résultat des activités futures de recherche et de développement, ainsi que la capacité de la Société et de ses filiales de les financer jusqu'à leur échéance.

La direction entend continuer à gérer de façon prudente les risques relatifs aux exportations, à la gestion des devises, aux taux d'intérêt et aux prix des marchandises vendues.

### **Responsabilité de produits**

La Société souscrit annuellement à une police d'assurance-responsabilité de produits de 5 000 \$ pour couvrir la responsabilité civile liée à ses produits. La Société maintient également un processus d'assurance-qualité avec le certificat « PGQ » de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (« ACIA »). La Société a obtenu l'accréditation de Santé Canada de « *Bonnes pratiques de fabrication* ».

## **DECLARATIONS PROSPECTIVES**

La présente analyse par la direction contient des informations prospectives. Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, et peuvent faire en sorte que les résultats réels futurs de la Société diffèrent sensiblement de ceux qui sont prévus. Ces risques comprennent, notamment, l'évolution de la demande pour les produits de la Société, les variations saisonnières des commandes des clients, les variations des coûts des matières premières ainsi que leur disponibilité, le temps nécessaire à la réalisation d'importantes transactions stratégiques et les changements éventuels dans la conjoncture économique au Canada, aux États-Unis et en Europe, incluant les variations des taux de change et d'intérêts.

La Société s'est basée sur les informations disponibles pour formuler les déclarations prospectives au moment où elle a rédigé cette analyse. L'inclusion de ces informations ne devrait pas être considérée comme une déclaration par la Société selon laquelle les résultats prévus sont atteints.

## **RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES**

Des informations plus récentes et des renseignements supplémentaires sur la Société peuvent être consultés sur le site Internet SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site internet EDGAR à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

Au 11 octobre 2011, le nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation s'élevait à 49 661 816 et les actions ordinaires de la Société se transigeaient sur la Bourse de croissance TSX Venture Exchange, sous la cote « NTB » et sur la Bourse américaine NASDAQ sous la cote « NEPT ». La Société a également 1 451 290 bons de souscription et 2 751 000 options d'achat d'actions en circulation.

*/s/ Henri Harland*

Henri Harland  
Président et chef de la direction

*/s/ André Godin*

André Godin  
Chef de la direction financière

États financiers consolidés intermédiaires de  
(non audités)

## **NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.**

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États financiers consolidés intermédiaires  
(non audités)

Pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## États financiers

États consolidés intermédiaires de la situation financière.....	1
États consolidés intermédiaires du résultat global .....	2
États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres.....	3
Tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie.....	5
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires .....	6

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés intermédiaires de la situation financière  
(non audités)

Aux 31 août 2011, 28 février 2011 et 1<sup>er</sup> mars 2010

	31 août 2011	28 février 2011	1 <sup>er</sup> mars 2010
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs courants:</b>			
Trésorerie	3 672 183 \$	– \$	1 093 194 \$
Placements à court terme	9 491 146	3 512 858	1 001 011
Clients et autres débiteurs	7 301 335	5 627 191	3 290 654
Crédits d'impôt à recevoir	497 594	644 753	664 131
Charges payées d'avance	265 257	968 530	99 859
Stocks	6 646 704	4 544 917	2 645 752
	27 874 219	15 298 249	8 794 601
Subvention gouvernementale à recevoir	100 000	150 000	150 000
Immobilisations corporelles	6 147 052	6 107 528	6 327 407
Immobilisations incorporelles	1 273 101	1 268 867	1 223 309
	35 394 372 \$	22 824 644 \$	16 495 317 \$
<b>Passifs et capitaux propres</b>			
<b>Passifs courants:</b>			
Découvert bancaire	– \$	39 533 \$	– \$
Prêts et emprunts (note 8)	971 580	1 615 491	1 002 337
Fournisseurs et autres créditeurs	3 968 171	3 258 063	2 416 413
Sommes perçues d'avance	850 905	823 639	878 814
	5 790 656	5 736 726	4 297 564
Prêts et emprunts (note 8)	3 320 728	3 799 831	4 805 024
Débetures convertibles (note 9)	–	–	489 842
Options de conversion des débetures	–	–	489 462
Bon de souscription du placement privé (note 4 b))	739 945	–	–
Passifs financiers dérivés (note 4 c))	–	–	233 790
	9 851 329	9 536 557	10 315 682
<b>Capitaux propres:</b>			
Capital social	45 381 045	31 271 660	25 237 147
Bons de souscription	829 464	104 987	350 608
Surplus d'apport	8 281 491	9 488 661	9 035 331
Déficit	(32 001 984)	(28 628 435)	(28 850 227)
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	22 490 016	12 236 873	5 772 859
Participations ne donnant pas le contrôle	309 770	941 780	–
Options de filiales	2 743 257	109 434	406 776
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	3 053 027	1 051 214	406 776
Total des capitaux propres	25 543 043	13 288 087	6 179 635
	35 394 372 \$	22 824 644 \$	16 495 317 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés intermédiaires du résultat global  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010

	Périodes de trois mois terminées les		Périodes de six mois terminées les	
	31 août		31 août	
	2011	2010	2011	2010
Revenus provenant des ventes	4 352 924 \$	4 087 645 \$	8 636 158 \$	8 232 318 \$
Coût des ventes	(2 130 257)	(1 733 512)	(4 188 730)	(3 430 830)
Marge brute	2 222 667	2 354 133	4 447 428	4 801 488
Autres revenus - provenant des contrats de recherche	–	26 681	9 464	43 520
Frais de vente	(418 554)	(320 343)	(1 066 872)	(578 700)
Frais généraux et charges administratives	(2 329 434)	(1 096 700)	(4 141 507)	(2 387 294)
Charges de recherche et de développement, après crédits d'impôts de (9 325)\$ et 99 379 \$ (2010 – 239 644 \$ et 214 733 \$)	(1 495 913)	(567 061)	(2 232 094)	(1 087 159)
	(2 021 234)	396 710	(2 983 581)	791 855
Revenus d'intérêt	36 059	5 511	51 118	12 214
Autres produits financiers nets (charges financières nettes)	119 141	16 630	(320 268)	150 441
Gain de change	98 502	104 486	226 330	62 932
Charges financières nettes (produits financiers nets)	253 702	126 627	(42 820)	225 587
Résultat global pour la période	(1 767 532) \$	523 337 \$	(3 026 401) \$	1 017 442 \$
(Perte nette) bénéfice net et résultat global attribuables:				
Aux propriétaires de la Société	(1 075 984) \$	814 703 \$	(1 914 488) \$	1 527 806 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(691 548)	(291 366)	(1 111 913)	(510 364)
(Perte nette) bénéfice net et résultat global pour la période	(1 767 532) \$	523 337 \$	(3 026 401) \$	1 017 442 \$
Résultat de base par action	(0.036) \$	0.013 \$	(0.065) \$	0.025 \$
Résultat dilué par action	(0.036)	0.013	(0.065)	0.025
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	49 038 234	40 021 441	46 801 613	39 341 315

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres  
(non audités)

Périodes de six mois terminées les 31 août 2011 et 2010

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société						Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			
	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total	Options de filiales	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Total des capitaux propres
	Nombre	Valeur								
Solde au 28 février 2011	42 490 873	31 271 660 \$	104 987 \$	9 488 661 \$	(28 628 435) \$	12 236 873 \$	109 434 \$	941 780 \$	1 051 214 \$	13 288 087 \$
Résultat global total pour la période (perte nette) bénéfice net	-	-	-	-	(1 914 488)	(1 914 488)	-	(1 111 913)	(1 111 913)	(3 026 401)
	42 490 873	31 271 660	104 987	9 488 661	(30 542 923)	10 322 385	109 434	(170 133)	(60 699)	10 261 686
<b>Transactions avec les propriétaires, inscrites directement dans les capitaux propres</b>										
Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires										
Émission d'action et de bons de souscription dans le cadre d'un placement privé	5 785 057	10 139 717	743 195	-	-	10 882 912	-	-	-	10 882 912
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-	1 323 171	-	1 323 171	156 146	-	156 146	1 479 317
Options sur actions exercées	1 093 825	3 835 890	-	(1 068 595)	-	2 767 295	-	-	-	2 767 295
Bons de souscription exercés	48 082	133 778	(18 718)	-	-	115 060	-	-	-	115 060
Dividende en distribution de droits d'une filiale	-	-	-	(1 492 046)	-	(1 492 046)	1 492 046	-	1 492 046	-
Total des apports et des distributions aux propriétaires	6 926 964	14 109 385	724 477	(1 237 470)	-	13 596 392	1 648 192	-	1 648 192	15 244 584
Changements dans les participations dans les filiales qui ne résultent pas en une perte de contrôle										
Conversion d'actions rachetables convertibles d'une filiale										
	-	-	-	-	(1 459 061)	(1 459 061)	-	1 459 061	1 459 061	-
Distribution de droits d'une filiale par Acasti	-	-	-	-	-	-	998 234	(998 234)	-	-
Exercice de bons de souscription d'une filiale par des tiers	-	-	-	30 300	-	30 300	-	19 076	19 076	49 376
Rachat de droits d'une filiale	-	-	-	-	-	-	(12 603)	-	(12 603)	(12 603)
Total des changements dans les participations dans les filiales	-	-	-	30 300	(1 459 061)	(1 428 761)	985 631	479 903	1 465 534	36 773
Total des transactions avec les propriétaires	6 926 964	14 109 385	724 477	(1 207 170)	(1 459 061)	12 167 631	2 633 823	479 903	3 113 726	15 281 357
Solde au 31 août 2011	49 417 837	45 381 045 \$	829 464 \$	8 281 491 \$	(32 001 984) \$	22 490 016 \$	2 743 257 \$	309 770 \$	3 053 027 \$	25 543 043 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.



# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres, Suite  
(non audités)

Périodes de six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 (suite)

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société						Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			
	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total	Options de filiales	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Total des capitaux propres
Nombre	Valeur									
Solde au 1 <sup>er</sup> mars 2010	38 234 745	25 237 147 \$	350 608 \$	9 035 331 \$	(28 850 227) \$	772 859 \$	406 776 \$	– \$	406 776 \$	6 179 635 \$
Résultat global total pour la période bénéfice net (perte nette)	–	–	–	–	1 527 806	1 527 806	–	(510 364)	(510 364)	1 017 442
	38 234 745	25 237 147	350 608	9 035 331	(27 322 421)	7 300 665	406 776	(510 364)	(103 588)	7 197 077
<b>Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres</b>										
Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires										
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions										
Options sur actions exercées	870 000	373 431	–	290 253	(155 931)	290 253	–	–	–	290 253
Bons de souscription exercés	1 068 000	1 607 024	(330 580)	–	–	1 276 444	–	–	–	1 276 444
Échéance des bons de souscription	–	–	(619)	510	163	54	–	–	–	54
Total des apports et des distributions aux propriétaires	1 938 000	1 980 455	(331 199)	134 832	163	1 784 251	–	–	–	1 784 251
Changements dans les participations dans les filiales qui ne résultent pas en une perte de contrôle										
Acquisition de participation dans une filiale par l'exercice d'Options d'achat Débentures										
	–	–	–	440 770	–	440 770	(241 588)	72 418	(169 170)	271 600
Total des changements dans les participations dans les filiales	–	–	–	440 770	–	440 770	(241 588)	72 418	(169 170)	271 600
Total des transactions avec les propriétaires	1 938 000	1 980 455	(331 199)	575 602	163	2 225 021	(241 588)	72 418	(169 170)	2 055 851
Solde au 31 août 2010	40 172 745	27 217 602 \$	19 409 \$	9 610 933 \$	(27 322 258) \$	9 525 686 \$	165 188 \$	(437 946) \$	(272 758) \$	9 252 928 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010

	Périodes de trois mois terminées les		Périodes de six mois terminées les	
	31 août		31 août	
	2011	2010	2011	2010
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles:</b>				
(Perte nette) bénéfice net de la période	(1 767 382) \$	523 337 \$	(3 026 401) \$	1 017 442 \$
Ajustements pour:				
Amortissement des immobilisations corporelles	177 873	212 114	361 124	390 079
Amortissement des immobilisations incorporelles	8 113	8 287	16 225	16 294
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	891 096	213 041	1 479 317	290 253
Charges financières nettes	(253 702)	(126 627)	42 320	(225 587)
Gain (perte) de change	98 502	104 486	226 330	62 932
	(845 650)	934 628	(900 585)	1 551 413
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:				
Clients et autres débiteurs	(1 326 444)	(732 093)	(1 624 144)	(551 040)
Stocks	35 929	(445 155)	(2 101 787)	(1 614 349)
Crédits d'impôt à recevoir	(253 445)	(309 155)	147 159	(8 867)
Charges payées d'avance	(8 974)	(9 469)	703 273	(286 282)
Fournisseurs et autres créditeurs	72 975	(551 633)	710 108	(101 544)
Sommes perçues d'avance	6 847	27 720	27 266	(51 751)
	(1 473 112)	(2 019 785)	(2 138 125)	(2 613 833)
	(2 318 762)	(1 085 147)	(3 038 710)	(1 062 420)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement:</b>				
Intérêts reçus	36 059	5 511	51 118	12 214
Acquisition d'immobilisations corporelles	(366 159)	(366 298)	(450 898)	(552 015)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(16 747)	(924)	(20 459)	(7 922)
Échéance de placements à court terme	931 320	-	-	-
Acquisition de placements à court terme	(491 320)	(2 067)	(5 978 288)	(2 067)
	92 910	(363 778)	(6 398 527)	(549 790)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement:</b>				
Augmentation de l'emprunt bancaire	-	140 000	-	140 000
Remboursement de prêts et d'emprunts	(244 935)	(251 325)	(1 123 014)	(540 462)
Produit de l'exercice de bons de souscription d'une filiale	49 376	-	49 376	1 335 000
Rachat de droits d'une filiale	(12 603)	-	(12 603)	-
Produit de l'exercice de bons de souscription	115 060	-	115 060	271 600
Produit net du placement privé	(14 612)	-	11 502 706	-
Produit de l'exercice des options d'achat d'actions	2 594 295	217 500	2 767 295	217 500
Intérêts payés	(90 866)	(88 798)	(149 867)	(182 520)
	2 395 715	17 377	13 148 953	1 241 118
Augmentation nette de la trésorerie	169 863	(1 431 548)	3 711 716	(371 092)
(Découvert bancaire) trésorerie au début de la période	3 502 320	2 153 650	(39 533)	1 093 194
Trésorerie à la fin de la période	3 672 183 \$	722 102 \$	3 672 183 \$	722 102 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

---

## 1. Entité présentant l'information financière

Neptune Technologies & Bioressources Inc. (la « Société ») est constituée en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec). La société est domiciliée au Canada et le siège social est situé au 225 Promenade du Centropolis, Laval, Québec H7T 0B3. Les états financiers consolidés intermédiaires de la Société comprennent la Société et ses filiales. La Société se consacre à la recherche, au développement et à la commercialisation de produits extraits de biomasses marines pour les industries nutraceutique, biopharmaceutique et cosmétique. La Société a pour mission d'appliquer des procédés d'extraction Neptune OceanExtract<sup>MC</sup> à des biomasses marines telles que le krill et autres ressources marines sous-exploitées. La Société travaille à l'industrialisation de ses procédés d'extraction et à la production de son huile marine Neptune huile de krill – NKO<sup>®</sup> et huile de krill ECO – EKO<sup>MC</sup>, ainsi que de son concentré de protéines Neptune krill aquatéine – NKA<sup>MC</sup>. Ses produits sont destinés aux marchés nutraceutique, biopharmaceutique, cosmétique et alimentaire animal.

## 2. Base d'établissement

### a) Déclaration de conformité

Ces états financiers intermédiaires consolidés ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Il s'agit des deuxièmes états financiers intermédiaires consolidés de la Société selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour une période faisant partie de l'exercice couvert par les premiers états financiers annuels IFRS, l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, ayant été appliquée. Certaines informations, en particulier les notes complémentaires, normalement incluses aux états financiers consolidés annuels établis selon les IFRS ont été omises ou condensées. Par conséquent, les états financiers consolidés résumés intermédiaires n'incluent pas toutes les informations requises aux fins des états financiers consolidés annuels complets.

La note 15 explique dans quelle mesure la transition aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés par la Société. Cette note inclut des conciliations des capitaux propres et du résultat global pour les périodes comparatives et des capitaux propres présentés selon les principes comptables généralement reconnus canadiens (référentiel comptable antérieur) et ceux présentés conformément aux IFRS.

### b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les éléments suivants :

- Passifs relatifs aux bons de souscription mesurés à la juste valeur; et
- Instruments dérivés incorporés séparables et autres dérivés non-commerciaux mesurés à la juste valeur.

### c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

### d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements importants posés par la direction dans l'application des méthodes comptables de la Société ainsi que les principales sources d'incertitude relative aux estimations prévalant lors de l'établissement de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés devraient être les mêmes que les jugements qui seront posés et les sources d'incertitude qui prévaudront lors de l'établissement des premiers états financiers consolidés annuels selon les IFRS.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

---

## 2. Base d'établissement (suite)

### d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés incluent :

- Évaluation des dérivés d'équité de la Société pour fin de classification aux passifs ou à l'équité; et
- Évaluation de la comptabilisation des passifs éventuels.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de la période suivante incluent :

- Recouvrabilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et non utilisées;
- Utilisation de pertes fiscales;
- L'évaluation des passifs financiers dérivés et des paiements fondés sur des actions;
- Recouvrabilité des créances clients.

La Société doit aussi interpréter selon son meilleur jugement les critères d'admissibilité de ses dépenses au titre de la recherche et développement (« R&D ») dans l'évaluation du montant des crédits d'impôt à la R&D. La Société constate les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les crédits d'impôt constatés sont soumis à l'étude et à l'approbation par les autorités fiscales, et, par conséquent, les montants pourraient être différents des montants comptabilisés.

## 3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés intermédiaires et pour l'établissement de l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1<sup>er</sup> mars 2010 pour les besoins de la transition aux IFRS, sauf indication contraire. Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les filiales de la Société.

### a) Méthode de consolidation

#### i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. Cette dernière détient le contrôle lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité pour retirer des avantages de ses opérations. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles cadrent avec celles adoptées par la Société.

#### ii) Transactions éliminées au moment de la consolidation

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupe, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

#### iii) Acquisitions et cessions de participations ne donnant pas le contrôle

Les acquisitions et cessions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec des détenteurs d'instruments de capitaux propres agissant en cette qualité; par conséquent, aucun goodwill n'est comptabilisé à la suite de ces acquisitions et aucun gain ou perte n'est comptabilisé à la suite de ces cessions.

Le résultat global est attribué aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle en fonction de leurs participations respectives.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### b) Instruments financiers

#### i) Actifs financiers non dérivés

La Société comptabilise initialement les prêts et créances à la date à laquelle ils ont été générés. Tous les autres actifs financiers (y compris les actifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net) sont comptabilisés initialement à la date de la transaction à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière (bilan), si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La Société détient les actifs financiers non dérivés suivants : trésorerie, placements à court terme et créances.

#### *Trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les placements très liquides ayant une échéance de trois mois ou moins au moment de l'achat. Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie.

#### *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Les prêts et créances comprennent les clients et autres débiteurs et les placements à court terme ayant une échéance de moins d'un an.

#### ii) Passifs financiers non dérivés

La Société comptabilise initialement les titres de créance émis et les créances subordonnées à la date à laquelle ils ont été créés. Tous les autres passifs financiers (y compris les passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net) sont comptabilisés initialement à la date de la transaction à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière (bilan) si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La Société détient les passifs financiers non dérivés suivants : prêts et emprunts et fournisseurs et autres créateurs.

Ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### b) Instruments financiers (suite)

#### iii) Capital social

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

#### iv) Instruments financiers dérivés

La Société a émis des dérivés classés à titre de passif et des dérivés incorporés portant sur des instruments de capitaux propres de la Société. Un dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés entre eux, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et que l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

De temps en temps, la Société détient des instruments financiers dérivés afin de réduire son exposition au risque de change. La Société ne détient ni n'utilise des instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées comme il est décrit ci-dessous.

#### *Dérivés incorporés séparables*

Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés séparables sont comptabilisées immédiatement dans le bénéfice (la perte).

#### *Autres dérivés non détenus à des fins de transaction*

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'est pas détenu à des fins de transaction et qu'il n'est pas désigné comme faisant partie d'une relation de couverture qualifiée, toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées immédiatement dans le bénéfice (la perte).

### c) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des matières premières et des pièces de rechange est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût des stocks fabriqués et des travaux en cours est déterminé selon la méthode du coût par projet et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi qu'une portion adéquate de frais généraux de production en fonction de la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

### d) Immobilisations corporelles

#### i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société pour elle-même comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés pour lesquels la date de commencement pour l'inscription à l'actif est postérieure ou égale au 1<sup>er</sup> mars 2010.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### d) Immobilisations corporelles (suite)

#### i) Comptabilisation et évaluation (suite)

Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût de ce matériel.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans le bénéfice (la perte) sur la base du montant net, au poste « Autres produits ou dépenses ».

#### ii) Coûts ultérieurs

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société, et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) lorsqu'ils sont engagés.

#### iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, soit le coût d'un actif, ou tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé dans le bénéfice (la perte) selon le mode linéaire ou le mode dégressif sur la durée d'utilité estimée de chaque partie d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité, à moins que la Société ait la certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et les périodes comparatives sont les suivantes :

Actif	Mode	Période
Bâtiment et composantes du bâtiment	Linéaire	de 15 à 40 ans
Matériel de laboratoire et de production	Linéaire	de 5 à 10 ans
Mobilier et matériel	Dégressif	de 20 % à 30 %
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	de 2 à 4 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement au besoin.

### e) Immobilisations incorporelles

#### i) Recherche et développement

Les dépenses de recherche engagées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) lorsqu'elles sont engagées.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### e) Immobilisations incorporelles (suite)

#### i) Recherche et développement (suite)

Les activités de développement supposent l'existence d'un plan ou d'un modèle visant la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement ne sont inscrites à l'actif que si les frais de développement peuvent être évalués de façon fiable, si le produit ou le procédé est techniquement et commercialement faisable, si la réalisation des avantages économiques futurs est probable, si le Groupe a l'intention d'achever le développement de l'actif, de le mettre en service ou de le vendre, et s'il possède suffisamment de ressources pour le faire. Les dépenses inscrites à l'actif comprennent le coût des matières premières, les coûts de la main-d'œuvre directe, les frais généraux directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue et les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés pour lesquels la date de commencement pour l'inscription à l'actif est postérieure ou égale au 1<sup>er</sup> mars 2010. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) lorsqu'elles sont engagées.

Les dépenses de développement inscrites à l'actif sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

#### ii) Autres immobilisations incorporelles

##### *Brevets*

Les brevets pour les technologies qui ne sont plus en phase de recherche sont comptabilisés au coût. Les coûts de brevet incluent les frais juridiques engagés, ainsi que les frais d'application pour obtenir ces brevets. Lorsque la technologie est toujours en phase de recherche, ces coûts sont passés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

##### *Marques de commerce et permis*

Les marques de commerce et les permis ont une durée d'utilité indéterminée étant donné qu'ils sont renouvelables à un coût minime et sont comptabilisés selon le modèle du coût et ne sont pas amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils ont subi une perte de valeur. S'il y a une diminution de la valeur comptable, celle-ci est comptabilisée en résultat net.

#### iii) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles correspondent. Toutes les autres dépenses, y compris celles qui se rattachent au goodwill et aux marques générés en interne, sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) lorsqu'elles sont engagées.

#### iv) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, ou tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé dans le bénéfice (la perte) selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles autres que les marques de commerce et les permis, à partir de la date de leur mise en service, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et les périodes comparatives sont les suivantes :

	Période
Brevets	20 ans
Frais de développement inscrits à l'actif	5 ans



# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### f) Actifs loués

La propriété économique d'un actif loué est transférée au locataire lorsque ce dernier assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. L'actif est ensuite comptabilisé à la date de début de la période de location à la juste valeur de l'actif loué ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements au titre de la location et des paiements accessoires, le cas échéant. Un montant correspondant est comptabilisé à titre de passif lié aux contrats de location-financement, indépendamment du fait que certains paiements sont versés en entier à la date de début de la période de location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé conformément à la méthode comptable qui s'y applique.

Les contrats de location pour lesquels les risques et avantages sont conservés par le bailleur sont considérés comme des contrats de location simple. Les paiements au titre du contrat de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

### g) Dépréciation

#### i) Actifs financiers (y compris les créances)

Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

Sont considérés comme une indication objective de dépréciation d'un actif financier: un défaut de paiement par un débiteur, la restructuration d'un montant dû à la Société selon des modalités que ce dernier n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances, la probabilité de faillite du débiteur ou de l'émetteur, ou la disparition d'un marché actif pour un actif financier.

La Société prend en compte si des indications de dépréciation des créances existent à la fois individuellement et collectivement. Toutes les créances qui sont individuellement significatives sont soumises à un test de dépréciation individuel. Toutes les créances qui sont individuellement significatives et qui n'ont pas subi de perte de valeur individuellement sont soumises collectivement à un test visant à déceler toute dépréciation qui pourrait exister, mais qui n'a pas encore été identifiée. Les créances qui ne sont pas individuellement significatives sont soumises collectivement à un test de dépréciation en regroupant les créances présentant des caractéristiques de risques similaires.

Pour l'évaluation collective de la dépréciation, la Société a recours aux tendances historiques de la probabilité de défaut, à l'échéancier des recouvrements et au montant des pertes subies, après ajustement pour tenir compte du jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles qu'il est probable que les pertes réelles soient plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans le bénéfice (la perte).

#### ii) Actifs non financiers

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses stocks chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### g) Dépréciation (suite)

#### ii) Actifs non financiers (suite)

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Les actifs de support de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe un indice qu'un actif de support a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif de support appartient.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte).

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

### h) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée en charges financières.

#### i) Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages que la Société s'attend à recevoir d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables qu'il devra engager pour satisfaire aux obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût net attendu de la reconduction du contrat. Avant d'établir une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur sur les actifs associés à ce contrat

#### ii) Passif éventuel

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Société, ou d'une obligation actuelle résultant d'événements passés (donc l'obligation existe), mais qui n'est pas comptabilisée car il est improbable que le transfert ou l'utilisation d'actifs, la prestation de services ou toute autre cession d'avantages économiques soient nécessaires pour éteindre l'obligation; ou que le montant de l'obligation en question ne puisse pas faire l'objet d'une estimation raisonnable.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### i) Produits

#### i) Vente de biens

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours. Les produits sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur, le recouvrement de la contrepartie est probable, les coûts associés aux biens et les retours possibles des biens peuvent être évalués de façon fiable, il n'y a plus d'intervention continue de la direction en ce qui concerne les biens, et le montant des produits peut être évalué de façon fiable. S'il est probable que des remises soient accordées et que le montant peut être évalué de façon fiable, la remise est comptabilisée comme une réduction des produits au moment de la comptabilisation des ventes.

#### ii) Contrats de recherche

Les produits tirés des contrats de recherche sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) lorsque les services prévus sont fournis et que toutes les dispositions du contrat en question sont satisfaites.

##### a) Paiements initiaux

Les paiements initiaux sont reportés et reconnus au titre de revenus selon une base systématique sur une période au cours de laquelle les produits ou services y afférents sont livrés ou rendus et toutes les obligations ont été respectées.

##### b) Paiements d'étape

Les paiements d'étape liés au développement de produits pour lesquels la Société n'a plus d'engagement ou d'obligation sont reconnus au titre de revenus lors de l'atteinte des jalons spécifiés et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les paiements contractuels reçus d'avance qui pourraient être remboursables sont enregistrés sous la rubrique «Sommes perçues d'avance» aux états consolidés de la situation financière.

### j) Contribution gouvernementale

La contribution gouvernementale sans condition d'attribution, qui consiste en subventions et en crédits d'impôt à la recherche, est constatée en tant que réduction des charges y afférentes et du coût de l'élément d'actif qui est acquis. La contribution gouvernementale est comptabilisée lorsque la Société est en droit de la recevoir et qu'il existe une certitude raisonnable que la Société a respecté les conditions du programme de subventions approuvé ou, dans le cas des crédits d'impôt, lorsqu'il existe une certitude raisonnable qu'ils seront reçus.

Les subventions qui compensent les charges engagées sont systématiquement comptabilisées dans le bénéfice (la perte) en tant qu'autres produits au cours des périodes où ces charges sont comptabilisées. Quant aux subventions qui compensent le coût d'un actif, elles sont systématiquement comptabilisées dans le bénéfice (la perte) sur la durée d'utilité de l'actif.

### k) Paiements au titre de la location

Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location-financement doivent être ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière doit être affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les loyers conditionnels sont comptabilisés pendant la période au cours de laquelle ils sont engagés.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### l) Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Le profit ou la perte de change sur les éléments monétaires correspond à la différence entre le coût amorti en monnaie fonctionnelle au début de la période, ajusté en fonction du taux d'intérêt effectif et des paiements versés pendant la période, et le coût amorti en monnaie étrangère converti au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de conversion qui découlent de ces conversions sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte). Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

### m) Avantages du personnel

#### i) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

#### ii) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribuées à des membres du personnel est comptabilisée comme charge au titre des avantages du personnel, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport et d'options de filiales, si applicable, qui en sont la contrepartie, au cours de la période où les membres du personnel acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé dans les charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé dans les charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché à la date d'acquisition des droits.

Les accords de paiement fondé sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres.

#### iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges si la Société est manifestement engagé, et a un plan formalisé et détaillé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités de fin de contrat de travail versées par suite d'un départ volontaire sont comptabilisées en charges si la Société a effectué une offre pour encourager les départs volontaires, s'il est probable que l'offre soit acceptée et si l'on peut déterminer de manière fiable le nombre de personnes qui accepteront l'offre. Si les indemnités sont à verser plus de 12 mois après la période de clôture, elles sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### n) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des provisions, les variations de la juste valeur de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que les pertes de valeur comptabilisées sur des actifs financiers dérivés. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits ou les pertes de change sont présentés pour leur montant net.

La Société constate ses revenus d'intérêts comme étant une composante des activités d'investissement et les charges d'intérêts comme étant une composante des activités de financement dans son tableau des flux de trésorerie consolidé.

### o) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice (la perte) comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

### p) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les débentures convertibles, les bons de souscription et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### q) Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante de la Société qui se livre à des activités ordinaires dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges (y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société). Tous les résultats opérationnels des secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par le chef de la direction de la Société en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci, et ce, en fonction d'informations financières distinctes disponibles.

Les résultats sectoriels présentés au chef de la direction comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent être attribués selon une méthode raisonnable. Les éléments non attribués comprennent principalement les actifs de support (principalement le siège social de la société), les charges du siège social et les actifs et passifs d'impôt.

Les dépenses d'investissement sectorielles correspondent au coût engagé au cours de la période pour acquérir des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles.

### r) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à la période de trois mois et de six mois terminée le 31 août 2011, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers consolidés intermédiaires.

### i) Instruments financiers

En novembre 2009, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, dite IFRS 9 (2009); par la suite, en octobre 2010, il a publié une version modifiée de cette norme, dite IFRS 9 (2010).

L'IFRS 9 (2009) remplace les directives de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. La norme élimine les catégories existantes de l'IAS 39, soit les placements détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers seront donc classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués au coût amorti;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur.

Les gains et pertes résultant de la réévaluation d'actifs financiers évalués à la juste valeur seront comptabilisés en résultat net. Toutefois, dans le cas des placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, l'IFRS 9 prévoit que, lors de la comptabilisation initiale, l'entité a la possibilité de faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global toutes les variations de la juste valeur des placements. Ce choix se fait sur la base de chaque titre. Les montants présentés dans les autres éléments du résultat global ne doivent pas être reclassés dans le résultat net par la suite.

L'IFRS 9 (2010) contient, comparativement à l'IFRS 9 (2009), davantage de directives en ce qui concerne le classement et l'évaluation des passifs financiers, ces directives étant conformes à celles de l'IAS 39, sauf pour ce qui est des éléments décrits ci-après.

En vertu de l'IFRS 9 (2010), dans le cas des passifs financiers évalués à la juste valeur selon l'option de la juste valeur, les variations de la juste valeur imputables aux changements du risque de crédit doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, et le reste des variations, en résultat net. Toutefois, si cette exigence devait avoir comme effet de créer ou d'accroître une non-concordance comptable dans le résultat net, l'intégralité des variations de la juste valeur devrait être comptabilisée en résultat net. Les montants présentés dans les autres éléments du résultat global ne doivent pas être reclassés dans le résultat net par la suite.

L'IFRS 9 (2010) annule et remplace l'IFRS 9 (2009); elle s'applique aux périodes annuelles devant être ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et son adoption anticipée est permise. Dans le cas des périodes annuelles devant être ouvertes avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013, tant l'IFRS 9 (2009) que l'IFRS 9 (2010) peuvent être appliquées. La société envisage d'adopter l'IFRS 9 (2010) dans ses états financiers de la période annuelle devant être ouverte le 1<sup>er</sup> mars 2013. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 (2010) n'a pas encore été déterminée.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### r) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

#### ii) États financiers consolidés

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, qui s'applique aux périodes annuelles devant être ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et dont l'adoption anticipée est permise. L'IFRS 10 prévoit un modèle unique à appliquer dans le cadre de l'analyse du contrôle de toutes les entités détenues, y compris les entités qui sont actuellement des entités ad hoc. Les procédures de consolidation sont reprises de l'IAS 27 (2008) de façon quasi intégrale.

La société envisage d'adopter l'IFRS 10 dans ses états financiers de la période annuelle devant être ouverte le 1<sup>er</sup> mars 2013. La société ne s'attend pas à ce que l'IFRS 10 ait une incidence significative sur ses états financiers.

#### iii) Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités*, qui s'applique aux périodes annuelles devant être ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et dont l'adoption anticipée est permise.

L'IFRS 12 présente les obligations d'information des entités qui ont des participations dans des filiales, des partenariats (c.-à-d. dans des activités conjointes ou des coentreprises), des entreprises associées et (ou) des entités structurées non consolidées. Au sens large, « participation » s'entend du rôle, de nature contractuelle ou non, qui expose une entité à un risque de variation des rendements découlant de la performance de l'autre entité. Les informations à fournir visent à permettre aux utilisateurs d'évaluer la nature de la participation d'une entité dans d'autres entités, ainsi que les risques qui lui sont associés, de même que l'incidence de cette participation sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

La société envisage d'adopter l'IFRS 12 dans ses états financiers de la période annuelle devant être ouverte le 1<sup>er</sup> mars 2013. La société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur ses états financiers.

#### iv) Juste valeur

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, *Évaluations de la juste valeur*, qui s'applique de façon prospective aux périodes annuelles devant être ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il n'est pas nécessaire que les exigences de l'IFRS 13 en matière d'informations à fournir soient appliquées aux informations comparatives fournies pour les périodes antérieures à l'application initiale.

L'IFRS 13 fournit une source unique de directives sur les évaluations de la juste valeur en remplaçant les directives en la matière de diverses IFRS prises individuellement. Elle définit la juste valeur comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, c'est-à-dire un prix de sortie. La norme établit également un cadre d'évaluation de la juste valeur et expose les obligations d'information en la matière qui permettront aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les méthodes et les données d'entrée utilisées pour effectuer les évaluations de la juste valeur et, dans le cas des évaluations de la juste valeur récurrentes déterminées à l'aide de données d'entrée non observables importantes (niveau 3), l'effet de ces évaluations sur le résultat net ou sur les autres éléments du résultat global.

L'IFRS 13 explique « comment » évaluer la juste valeur lorsque d'autres normes du référentiel IFRS l'exigent ou le permettent. L'IFRS 13 ne met pas en place de nouvelles exigences d'évaluation d'actifs ou de passifs à la juste valeur, ni n'élimine les exceptions d'ordre pratique d'évaluation à la juste valeur qui sont actuellement en vigueur aux termes de certaines normes.

La société envisage d'adopter l'IFRS 13 de façon prospective dans ses états financiers de la période annuelle devant être ouverte le 1<sup>er</sup> mars 2013. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 13 n'a pas encore été déterminée.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

r) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

v) Modifications de l'IAS 19, *Avantages du personnel*

En juin 2011, l'IASB a publié une version modifiée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*. Les modifications s'appliquent aux exercices devant être ouverts à compter du 1er janvier 2013, et leur adoption anticipée est permise. Elles s'appliquent généralement de façon rétrospective, sous réserve de certaines exceptions.

La définition d'« avantages à court terme » sera modifiée, et il y aura une incidence sur les indemnités de fin de contrat de travail, lesquelles seront dorénavant comptabilisées lorsque l'entité comptabilisera les coûts d'une restructuration comprise dans le champ d'application de l'IAS 37, *Provisions*, passifs éventuels et actifs éventuels, ou lorsque l'entité ne sera plus en mesure de retirer l'offre d'indemnités de fin de contrat de travail, si cette date est antérieure.

La société envisage d'adopter les modifications dans ses états financiers des exercices devant être ouverts à compter du 1er mars 2013. L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée.

vi) Modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*

En juin 2011, l'IASB a publié une version modifiée de l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (modifications concernant la présentation des autres éléments du résultat global), qui s'applique aux exercices devant être ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, de façon rétrospective. L'adoption anticipée est permise.

Les modifications exigent que les autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net soient présentés séparément de ceux qui ne seraient jamais susceptibles d'être ainsi reclassés. Par conséquent, l'entité qui présentera les autres éléments du résultat global avant effets d'impôt liés devra aussi répartir les montants d'impôt regroupés entre ces catégories. La possibilité qui est actuellement offerte de présenter le résultat net et les autres éléments du résultat global dans deux états distincts demeure inchangée.

La société envisage d'adopter les modifications dans ses états financiers des exercices devant être ouverts à compter du 1er mars 2013. Puisque les modifications exigent uniquement que des changements soient apportés à la présentation des autres éléments du résultat global, la société prévoit que les modifications de l'IAS 1 n'auront pas de répercussions significatives sur ses états financiers.

## 4. Capital et autres composantes des capitaux propres

a) Capital social et bons de souscription

Autorisé :

Nombre illimité d'actions, sans valeur nominale :

➤ Ordinaires

Privilégiées, émissions en séries; droits, privilèges et restrictions déterminés au moment de l'émission

➤ Privilégiées de catégorie A, sans droit de vote, non participantes, dividende fixe, préférentiel et non cumulatif de 5% du montant du capital versé, échangeables selon certaines modalités au gré du détenteur en actions ordinaires (aucune action émise et en circulation)

Les 3 mai et le 13 mai 2011, la Société a mené à terme les deux parties d'un placement privé, auprès d'investisseurs accrédités aux États-Unis et au Canada, en contrepartie d'un produit brut de 12 441 492 \$.

Une partie du produit provient d'investisseurs institutionnels américains en contrepartie de 2 722 222 actions ordinaires, à 2,25 \$US l'action, et de bons de souscription visant l'achat de 680 556 actions ordinaires additionnelles. Les bons de souscription d'actions pourront être exercés à 2,75 \$US l'action pendant 18 mois à compter du jour suivant leur date d'émission. L'autre partie du produit provient d'investisseurs institutionnels canadiens en contrepartie de 3 062 835 actions ordinaires, à 2,15 \$ l'action, et de bons de souscriptions visant l'achat de 765 709 actions additionnelles. Les bons de souscription d'actions pourront être exercés à 2,65 \$ l'action pendant 18 mois à compter du jour suivant leur date d'émission.



# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 4. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

### b) Bons de souscription

Les bons de souscription de la Société de détaillent comme suit aux 31 août 2011, au 28 février 2011 et au 1<sup>er</sup> mars 2010 :

	31 août 2011		28 février 2011		1 <sup>er</sup> mars 2010	
	Nombre en circulation	Montant	Nombre en circulation	Montant	Nombre en circulation	Montant
Bons de souscription - Débentures	–	– \$	–	– \$	1 070 000	331 199 \$
Bons de souscription - Conversion	234 810	75 069	255 392	86 601	36 598	19 409
Placement privé 2010	27 027	11 200	54 527	18 386	–	–
Placement privé 2011 - CAD	765 709	743 195	–	–	–	–
Placement privé 2011 - US	680 556	739 945	–	–	–	–
	1 708 102	1 569 409 \$	309 919	104 987 \$	1 106 598	350 608 \$

	31 août 2011	28 février 2011	1 <sup>er</sup> mars 2010
Comptabilisé dans :			
Capitaux propres	829 464 \$	104 987 \$	350 608 \$
Passif	739 945	–	–
	1 569 409 \$	104 987 \$	350 608 \$

Les conditions importantes des bons de souscription se détaillent comme suit :

	Prix d'exercice	Expiration
Bons de souscription - débentures	– \$	–
Bons de souscription - conversion	2 – 2,25	Multiple - 9 octobre 2011
Bons de souscription émis dans le cadre du placement privé - CAD	2,65	3 novembre 2011
Bons de souscription émis dans le cadre du placement privé - US	2,75 US	3 novembre 2011

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 4. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

### c) Options des filiales

Les options des filiales détenues par la Société sont éliminées lors de la consolidation. Les options des filiales non détenues par la Société et les options d'achat sur les actions des filiales détenues par la Société se détaillent comme suit aux 31 août 2011, 28 février 2011 et 1<sup>er</sup> mars 2010 :

	31 août 2011		28 février 2011		1 <sup>er</sup> mars 2010	
	Nombre en circulation	Montant	Nombre en circulation	Montant	Nombre en circulation	Montant
<b>Acasti Pharma Inc.</b>						
Bons de souscription de						
Série 2	–	– \$	–	– \$	9 027 142	233 790 \$
Série 4	5 866 250	174 568	5 852 500	83 932	4 755 000	–
Série 5	–	–	–	–	30 000	–
Options en circulation au régime d'intéressement au capital	3 260 000	–	800 000	–	850 000	–
Options d'achat - débetures	–	–	–	–	1 100 000	244 612
Options d'achat - conversion	–	–	–	–	9 455 867	162 164
Droits	6 119 444	2 477 677	–	–	–	–
	15 245 694	2 652 245	6 652 500	83 932	25 218 009	640 566
<b>NeuroBioPharm Inc.</b>						
Bons de souscription de						
Série 4	–	–	5 820 000	25 202	4 660 000	–
Série 5	–	–	30 000	–	30 000	–
Série 2011-1	–	–	–	–	–	–
Série 2011-2	150 000	982	–	–	–	–
Série 2011-3	8 009 679	90 030	–	–	–	–
Options en circulation au régime d'intéressement au capital	546 250	–	–	–	–	–
	8 705 929	91 012	5 850 000	25 502	4 690 000	–
	23 951 623	2 743 257 \$	12 502 500	109 434 \$	29 908 009	640 566 \$

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 4. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

### c) Options des filiales (suite)

	31 août 2011	28 février 2011	1 <sup>er</sup> mars 2010
Comptabilisé dans:			
Capitaux propres	2 743 257 \$	109 434 \$	406 776 \$
Passif	–	–	233 790
	2 743 257 \$	109 434 \$	640 566 \$

Les caractéristiques des bons de souscription de la filiale Acasti Pharma sont les suivantes :

Série 2 permettait au détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix de 0,40 \$ par action jusqu'au 17 novembre 2010.

Série 4 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix de 0,25 \$ par action jusqu'au 8 octobre 2013.

Série 5 permettait au détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix de 0,30 \$ par action jusqu'au 31 décembre 2010.

Les caractéristiques des droits de la filiale Acasti Pharma sont les suivantes :

Le 5 juillet 2011, la filiale Acasti Pharma a émis à ses détenteurs de ses actions de catégorie A émises et en circulation des droits cessibles permettant de souscrire des actions de catégorie A. Chaque détenteur a reçu un Droit pour chaque action de catégorie A détenue, représentant 64 454 444 droits. Dix Droits (10) plus une somme de 1,25 \$ sont nécessaires pour souscrire à une action de catégorie A. Les Droits ont expiré à 16h00 (heure de Montréal) le 14 septembre 2011.

Le 12 avril 2011, NeuroBioPharm a effectué les opérations affectant la structure du capital suivantes :

- NeuroBioPharm a consolidé toutes les catégories de son capital-actions sur une base de 2:1.
- NeuroBioPharm a échangé les 50 actions de catégorie A pour 1 000 nouvelles actions de catégorie A, 26 000 000 actions rachetables de catégorie H pour 0,45 \$ par action et 6 000 000 bons de souscription de série 2011-1.
- NeuroBioPharm a échangé les 17 500 000 actions de catégorie C, 3 500 000 bons de souscription de série 4 et 1 500 000 bons de souscription de série 5 résultants pour 17 500 000 actions rachetables de catégorie G pour 0,20 \$ par action, 3 450 075 bons de souscription de série 2011-2 et 8 050 175 bons de souscription de série 2011-3.
- La Société a converti des débiteurs équivalant approximativement à 850 000 \$ en 8 500 500 actions de catégorie A.

Les caractéristiques des bons de souscription de la filiale NeuroBioPharm sont les suivantes :

Série 4 permettait au détenteur d'acquérir une action de catégorie A de NeuroBioPharm à un prix de 0,10 \$ par action jusqu'au 24 décembre 2013.

Série 5 permettait au détenteur d'acquérir une action de catégorie A de NeuroBioPharm à un prix de 0,20 \$ par action jusqu'au 24 décembre 2011.

Série 2011-1 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A de NeuroBioPharm à un prix de 0,40 \$ par action jusqu'à la survenance du premier des deux événements suivants : i) quinze (15) jours après l'inscription à la cote des actions de NeuroBioPharm sur une bourse reconnue, ou ii) le 12 avril 2014.

Série 2011-2 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A de NeuroBioPharm à un prix de 0,47 \$ par action jusqu'à la survenance du premier des deux événements suivants : i) quinze (15) jours après l'inscription à la cote des actions de NeuroBioPharm sur une bourse reconnue, ou ii) le 12 avril 2016.

Série 2011-3 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A à un prix de 0,40 \$ par action jusqu'au 12 avril 2016.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 4. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

### d) Dividende en distribution de droits d'une filiale

Le 6 juillet 2011, Neptune a reçu un total de 38 617 733 Droits de l'Offre de droits d'Acasti. Neptune a transféré ces droits à ses propres actionnaires à la Date de clôture des registres en paiement d'un dividende sur ses actions ordinaires. Le dividende déclaré par Neptune sur ses actions ordinaires représente 0.030421697 \$ par action ordinaire. Ce dividende est versé aux actionnaires de Neptune à la Date de clôture des registres par le transfert de 0.787 Droit d'Acasti par action ordinaire de Neptune. Le dividende déclaré représente un montant de 1 492 046 \$. Le 6 juillet 2011, Neptune a racheté 326 000 Droits d'Acasti pour un montant de 12 603 \$.

## 5. Participations ne donnant pas le contrôle

Au cours le période de six mois terminée le 31 août 2011, la participation de la Société dans Acasti Pharma a changé comme suit :

Le 21 mars 2011, les 5 000 000 actions de catégorie B et 260 000 actions de catégorie C en circulation ont été converties en actions de catégorie A par leurs porteurs selon un ratio de 1 :1. Suite à cette conversion, la Société détient 60% des actions de catégorie A, ce qui reflète aussi sa participation et sa partie des droits de vote.

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 août 2011, plusieurs détenteurs de bons de souscription et d'options sur actions d'Acasti ont exercés leur droit d'acheter des actions de catégorie A, entraînant l'émission de 151 250 actions par Acasti.

La répartition de l'actionnariat d'Acasti Pharma entre le capital-actions détenu par la Société et celui détenu par d'autres actionnaires au 31 août 2011, 28 février 2011 et au 1<sup>er</sup> mars 2010 se détaille comme suit :

	31 août 2011		
	Société	Autres actionnaires	Total
Actions de catégorie A	38 617 733	25 967 961	64 585 694
Votes	60 %	40 %	100 %
Participation	60 %	40 %	100 %

  

	28 février 2011		
	Société	Autres actionnaires	Total
Actions de catégorie A	33 667 733	25 506 711	59 174 444
Actions de catégorie B	4 950 000	50 000	5 000 000
Actions de catégorie C	–	260 000	260 000
	38 617 733	25 816 711	64 434 444
Votes	76 %	24 %	100 %
Participation	57 %	43 %	100 %

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 5. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

	1 <sup>er</sup> mars 2010		
	Société	Autres actionnaires	Total
Actions de catégorie A	28 784 133	18 889 791	47 673 924
Actions de catégorie B	4 950 000	50 000	5 000 000
Actions de catégorie C	–	260 000	260 000
	<b>33 734 133</b>	<b>19 199 791</b>	<b>52 933 924</b>
Votes	80 %	20 %	100 %
Participation	60 %	40 %	100 %

Actions de catégorie A, avec droit de vote (un vote par action), participantes et sans valeur nominale

Actions de catégorie B, avec droit de vote (dix votes par action), non participantes, sans valeur nominale et dividende annuel maximal non cumulatif de 5 % sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégorie B sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie B sont rachetables au gré du détenteur à un prix de 0,80 \$ par unité, sous réserve de certaines conditions.

Actions de catégorie C, sans droit de vote, non participantes, sans valeur nominale et dividende annuel maximal non cumulatif de 5 % sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégorie C sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie C sont rachetables au gré du détenteur à un prix de 0,20 \$ par unité, sous réserve de certaines conditions.

Au cours de la période terminée le 31 août 2011, la Société détenait au moins 99 % des actions émises et en circulation de NeuroBioPharm.

## 6. Paiement fondé sur des actions

Description des accords de paiement fondé sur des actions :

Au 31 août 2011, la Société avait conclu les accords de paiement fondé sur des actions suivantes :

### a) Régime d'intéressement au capital de la Société

La Société a instauré un régime d'intéressement au capital à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société. Le régime vise l'octroi d'options sur actions ordinaires. Le prix d'achat des actions visées par les options octroyées en vertu du régime correspond au minimum au cours de clôture des actions ordinaires à la cote de la Bourse de croissance TSX la veille de l'octroi. En vertu de ce régime, 6 850 000 actions ordinaires étaient réservées pour être émises. Les conditions d'acquisition et de levée des options sont fixées par le conseil d'administration, de même que la durée des options qui ne peut toutefois excéder cinq ans, selon les règles établies en vertu du régime. Le régime d'intéressement au capital permet à la Société d'octroyer au maximum 15 % du nombre d'actions émises et en circulation en options d'achat d'actions. Le nombre total d'options sur actions émises en faveur d'une seule personne est limité à 5 % du total des actions ordinaires de la Société émises en circulation par année; ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

Tout octroi d'options en vertu du régime doit prévoir des conditions non moins restrictives que la levée sur une période minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 6. Paiement fondé sur des actions (suite)

### a) Régime d'intéressement au capital de la Société (suite)

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options sur actions se présentent comme suit:

	Période de six mois terminée le 31 août 2011		Période de six mois terminée le 31 août 2010	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au 1 <sup>er</sup> mars 2011 et 2010	2,27 \$	3 871 625	1,63 \$	2 920 250
Échues	2,61	(77 000)	2,50	(23 625)
Expirées	2,70	(326 300)	–	–
Exercées	2,53	(1 093 825)	0,25	(870 000)
Attribuées	3,22	250 000	1,57	1 065 000
En circulation au 31 août 2011 et 2010	2,18 \$	2 624 500	1,99 \$	3 091 625
Exercçables au 31 août 2011 et 2010	1,98 \$	1 060 575	2,21 \$	1 953 153

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des périodes terminées :

	Période de trois mois terminée le 31 août		Période de six mois terminée le 31 août	
	2011	2010	2011	2010
Dividende	0,11 %	0 %	0,06 %	0 %
Taux d'intérêt sans risque	1,38 %	1,75 %	1,60 %	1,78 %
Durée estimative	2,12 ans	2,43 ans	1,99 ans	2,43 ans
Volatilité prévue	70,92 %	82,68 %	71,81 %	82,49 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de la période est de 1,10 \$ (0,67 \$ en 2010).

### b) Régime d'intéressement au capital de la filiale Acasti Pharma

La filiale Acasti Pharma a instauré un régime d'intéressement au capital à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Le régime vise l'octroi d'options d'achat d'actions de catégorie A. En vertu de ce régime, le nombre maximal d'options pouvant être émises s'élève au moindre de 1 530 000 ou 10 % des actions de catégorie A d'Acasti détenues par des actionnaires publics, et est assujéti à l'approbation annuelle des actionnaires. Le 21 mars 2011, le conseil d'administration d'Acasti a modifié le régime incitatif d'options sur actions (le « régime »). Les modifications du régime étaient approuvées par les actionnaires le 22 juin 2011. La principale modification concerne l'augmentation du nombre d'actions pouvant être émises dans le cadre du régime, pour le porter à 6 443 444. Les conditions d'acquisition et de levée des options sont fixées par le conseil d'administration d'Acasti, sous réserve, entre autres, que les options ne peuvent avoir une durée excédant dix ans et qu'elles doivent avoir des conditions non moins restrictives que la levée sur une période minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 6. Paiement fondé sur des actions (suite)

### b) Régime d'intéressement au capital de la filiale Acasti Pharma

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options sur actions se présentent comme suit :

	Période de six mois terminée le 31 août 2011		Période de six mois terminée le 31 août 2010	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au 1 <sup>er</sup> mars 2011 et 2010	0,25 \$	800 000	0,25 \$	850 000
Exercées	0,25	(25 000)	–	–
Attribuées	1,41	2 485 000	–	–
En circulation au 31 août 2011 et 2010	1,14 \$	3 260 000	0,25 \$	850 000
Exerçables au 31 août 2011 et 2010	0,25 \$	557 500	0,25 \$	395 000

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des périodes terminées :

	Période de trois mois terminée le 31 août 2011	Période de six mois terminée le 31 août 2011
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,85 %	1,86 %
Durée estimative	3,87 ans	3,87 ans
Volatilité prévue	97,31 %	97,21 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de la période est de 0,92 \$ (néant en 2010).

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 6. Paiement fondé sur des actions (suite)

### c) Régime d'intéressement au capital de la filiale NeuroBioPharm

Le 25 mai 2011, le conseil d'administration de NeuroBioPharm a approuvé la mise en place d'un régime d'options d'achat d'actions pour les membres du conseil d'administration, la direction, les salariés et les consultants de NeuroBioPharm. Le nombre maximal d'Actions de catégorie A pouvant être émises par ce régime ne peut être supérieur à 600 000 actions de catégorie A, et des limites individuelles spécifiées sont établies pour les consultants, le service des relations avec les investisseurs et les salariés. Le conseil d'administration de NeuroBioPharm fixera le prix d'exercice des options, ce prix ne sera pas inférieur i) au prix par action que NeuroBioPharm a obtenu pour les dernières actions vendues dans le cadre de ses derniers placements privés effectués dans des conditions normales de concurrence au cours du dernier exercice et ii) à la démonstration faite de l'une ou l'autre des manières suivantes de la valeur du prix d'exercice : une évaluation officielle; des dépenses reportées engagées au cours des cinq derniers exercices qui ont contribué ou peuvent raisonnablement être perçues comme pouvant contribuer au développement de la technologie ou du produit pour lequel NeuroBioPharm a l'intention de réaliser un programme recommandé de recherche et développement au cours des 12 prochains mois; l'actif corporel net; cinq fois la moyenne des flux de trésorerie annuels ou un autre moyen d'établissement de la valeur qui est acceptable pour la bourse reconnue où les titres de NeuroBioPharm sont inscrits. La durée prévue de l'option sera d'un maximum de 10 ans.

Le 25 mai 2011, 546 250 options ont été octroyées à certains administrateurs et dirigeants de NeuroBioPharm. Ces options, dont les droits s'acquièrent sur une période de deux ans, sont exerçables à un prix de 0,50 \$ par action et viennent à échéance le 25 mai 2016. Les options octroyées aux termes de ce régime doivent être approuvées par la bourse de valeurs reconnue et les actionnaires désintéressés de la Société. L'approbation par les actionnaires a été obtenue en juin 2011.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options sur actions se présentent comme suit:

	Période de six mois terminée le 31 août 2011		Période de six mois terminée le 31 août 2010	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au 1 <sup>er</sup> mars 2011 et 2010	– \$	–	– \$	–
Attribuées	0,50	546 250	–	–
En circulation au 31 août 2011 et 2010	0,50 \$	546 250	– \$	–
Exerçables au 31 août 2011 et 2010	– \$	–	– \$	–



# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 6. Paiement fondé sur des actions (suite)

### c) Régime d'intéressement au capital de la filiale NeuroBioPharm (suite)

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des périodes terminées :

	Période de six mois terminée le 31 août 2011
Dividende	–
Taux d'intérêt sans risque	2,08 %
Durée estimative	3,5 ans
Volatilité prévue	75 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de la période est de 0,02 \$ (néant en 2010).

### d) Autre régime d'intéressement au capital

De temps à autre, la Société octroie de la rémunération à ses employés sous forme de droits incitatifs sur des bons de souscription de série 4 qu'elle détient dans sa filiale Acasti et de série 2011-2 et 2011-3 qu'elle détient dans sa filiale NeuroBioPharm. L'acquisition des droits sur les bons de souscription d'Acasti se fait jusqu'au 8 octobre 2012 et ceux sur les bons de souscription de NeuroBioPharm, jusqu'au 24 décembre 2012. Tous sont soumis au service continu des employés ou à l'atteinte de quatre années de service pour les administrateurs.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des droits sur les bons de souscription d'Acasti se présentent comme suit:

	Période de six mois terminée le 31 août 2011		Période de six mois terminée le 31 août 2010	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits
En cours au 1 <sup>er</sup> mars 2011 et 2010	0,31 \$	5 792 500	0,25 \$	4 695 000
Échus	0,35	(25 000)	–	–
Exercés	0,31	(126 250)	–	–
Attribués	1,25	165 000	0,51	1 240 000
En cours au 31 août 2011 et 2010	0,33 \$	5 806 250	0,30 \$	5 935 000
Exercibles au 31 août 2011 et 2010	0,27 \$	4 658 750	0,26 \$	4 398 750

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 6. Paiement fondé sur des actions (suite)

### d) Autre régime d'intéressement au capital (suite)

La juste valeur des droits octroyés a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les droits octroyés au cours des périodes terminées :

	Période de trois mois terminée le 31 août 2010		Période de six mois terminée le 31 août 2011	
Dividende	0 %		0 %	0 %
Taux d'intérêt sans risque	1,87 %		1,71 %	1,98 %
Durée estimative	2,52 ans		2,38 ans	2,59 ans
Volatilité prévue	75 %		96,74 %	75 %

Aucun droit n'a été octroyé au cours de la période de trois mois terminée le 31 août 2011. La juste valeur moyenne pondérée des droits octroyés à des salariés au cours de la période de six mois est de 0,66 \$ (0,22 \$ en 2010).

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des droits sur les bons de souscription de NeuroBioPharm se présentent comme suit:

	Période de six mois terminée le 31 août 2011		Période de six mois terminée le 31 août 2010	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits
En cours au 1 <sup>er</sup> mars 2011 et 2010	0,13 \$	5 745 000	0,10 \$	4 590 000
Annulés	0,10	(10 000)	–	–
Série 4 échangés	0,13	(5 735 000)	–	–
Série 2011-3 émis	0,43	6 594 399	–	–
Échues	0,57	(39 501)	–	–
Attribués	0,64	1 524 279	0,23	1 250 000
En cours au 31 août 2011 et 2010	0,47 \$	8 079 177	0,13 \$	5 840 000
Exercibles au 31 août 2011 et 2010	0,42 \$	5 466 878	0,10 \$	4 188 750

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 6. Paiement fondé sur des actions (suite)

### d) Autre régime d'intéressement au capital (suite)

La juste valeur des droits octroyés a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les droits octroyés au cours des périodes terminées :

	Période de trois mois terminée le 31 août 2010	Période de six mois terminée le 31 août	
		2011	2010
Dividende	0 %	0 %	0 %
Taux d'intérêt sans risque	2,08 %	2,19 %	2,04 %
Durée estimative	3,45 ans	3,49 ans	2,57 ans
Volatilité prévue	75 %	75 %	75 %

Aucun droit n'a été octroyé au cours de la période de trois mois terminée le 31 août 2011. La juste valeur moyenne pondérée des droits octroyés à des salariés au cours de la période de six mois est de 0,01 \$ (0,12 \$ en 2010).

Tel qu'indiqué à la note 4, le 12 avril 2011, lors de la transaction affectant sa structure de capital, NeuroBioPharm a échangé les 5 735 000 bons de souscription de série 4 détenus par les employés pour 6 594 399 bons de souscription de série 2011-3. Les caractéristiques des bons de souscription de série 4 et de série 2011-3 sont décrites à la note 4.

## 7. Ententes de partenariat et de collaboration

En 2008, la Société a encaissé un premier montant de 500 000 € d'une série de montants prévus aux termes d'une entente de partenariat. Comme le prévoit l'entente, la Société s'engage à développer un programme de recherche clinique et de développement de produits incorporant Neptune huile de krill - NKO<sup>®</sup> dans une matrice alimentaire. 62,5% du premier montant sont uniquement remboursables si les parties n'atteignent pas certains jalons de développement, avant la mise en marché des produits. De plus, durant la période de six mois terminée le 31 août 2010, la Société encaissé une somme de 100 000 € qui était conditionnelle à l'obtention définitive du statut Novel Food et à l'obtention de résultats positifs sur le plan organoleptique, tel qu'il est défini dans un avenant à l'entente de partenariat entre les deux parties. Aucun revenu n'a été enregistré par la Société aux termes de cette entente. Une somme de 850 905 \$ est inscrite au titre de somme perçue d'avance à l'état consolidé de la situation financière (823 639 \$ au 28 février 2011 et 882 620 \$ au 1<sup>er</sup> mars 2010).

La Société a aussi conclu une entente de collaboration pour un montant de 299 860 \$. Comme le prévoit l'entente, la Société s'engage à exécuter un projet de recherche clinique sur l'évaluation des effets de Neptune huile de krill - NKO<sup>®</sup> et de ses concentrés sur certaines conditions humaines. L'entente prévoit une période d'exclusivité sur les droits concernant l'utilisation par le partenaire des résultats de l'étude clinique. Au 31 août 2011 et 2010, la Société avait reçu 199 860 \$ en vertu de l'entente et un paiement final de 100 000 \$ devra être reçu à la fin du projet de recherche. Au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2011, un montant de 9 464 \$ a été reconnu aux résultats consolidés à titre de produits sur la base de l'avancement de la recherche clinique (16 839\$ - 2010). Au 31 août 2011, la différence entre les paiements reçus de 199 860 \$ et le montant constaté à cette date comme produit s'élève à 95 899 \$ et elle est incluse comme débiteur dans l'état consolidé de la situation financière.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 8. Prêts et emprunts

Cette note fournit des informations sur les conditions contractuelles des prêts et emprunts de la Société portant intérêt, lesquels sont évalués au coût amorti.

	31 août 2011	28 février 2011	1er mars 2010
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunt hypothécaire, montant principal de 3 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 2 %, partiellement garanti par Investissement Québec à 38,46% (moyennant une prime annuelle de 2,5 % sur le montant de la garantie) par une garantie d'épargne de Neptune de 1 000 000 \$, par une hypothèque immobilière de 1 <sup>er</sup> rang sur l'usine, une hypothèque mobilière de 1 <sup>er</sup> rang sur l'universalité des biens meubles (à l'exception des créances et des stocks), présents et futurs, corporels et incorporels, à l'exception de la propriété intellectuelle (laquelle est grevée d'une entente de nantissement négatif) et par une hypothèque mobilière de 2 <sup>e</sup> rang sur le l'universalité des créances et stocks, remboursable en versements de capital mensuels de 41 667 \$ jusqu'en novembre 2015. Le montant est présenté déduction faite des frais financiers	2 094 328 \$	2 340 720 \$	2 833 502 \$
Emprunt hypothécaire, montant principal de 3 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 2 %, garanti tel qu'il est décrit ci-dessus, remboursable en versements de capital mensuels de 36 165 \$ jusqu'en août 2016	2 133 722	2 350 710	2 820 852
Deux contributions remboursables en vertu d'un programme fédéral destine aux PME, sans garantie ni intérêt, remboursables en versements semestriels respectivement de 9 701 \$ jusqu'en octobre 2012 et de 6 565 \$ jusqu'en décembre 2011	35 663	51 928	84 456
Dettes liées aux contrats de location-financement, taux d'intérêt variant de 7,1 % à 10,6 %, remboursables en versements mensuels moyens de 2 589 (2 589 \$ au 28 février 2011 et 4 123 \$ au 1 <sup>er</sup> mars 2010), échéant à différentes dates jusqu'en 2014	28 592	41 964	68 551
	4 292 308	4 785 322	5 807 361
Moins portion à court terme	971 580	985 491	1 002 337
<b>Prêt et emprunts non courants</b>	<b>3 320 728 \$</b>	<b>3 799 831 \$</b>	<b>4 805 024 \$</b>

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 8. Prêts et emprunts (suite)

	31 août 2011	28 février 2011	1 <sup>er</sup> mars 2010
Passifs courants			
Partie courante des emprunts hypothécaires	926 761 \$	926 761 \$	926 760 \$
Partie courante des contributions d'un programme fédéral	25 964	32 526	32 526
Partie courante des dettes liées aux contrats de location-financement	18 855	26 204	43 051
	971 580	985 491	1 002 337
Marge de crédit d'exploitation autorisée de 1 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 2,50 %, représentant un taux effectif de 5,50 % (respectivement 2,50 % et 5,50 % au 28 février 2011 et 2,25 % et 4,50 % au 1 <sup>er</sup> mars 2010). La marge de crédit est garantie par une hypothèque mobilière de 1 <sup>er</sup> rang sur l'universalité des créances et des marchandises, de 2e rang sur l'usine de production et par une hypothèque de 3e rang sur l'universalité des autres biens meubles, présents et futurs, corporels et incorporels, à l'exception de la propriété intellectuelle (laquelle est grevée d'une entente de nantissement négatif). La Société dispose d'une ligne de crédit autorisée de 200 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,75 %. La ligne de crédit sert à soutenir le risque lié aux contrats de change. La ligne de crédit est grevée des mêmes conditions que celles de la marge de crédit. Au 28 février 2011, un montant de 630 000 \$ de la marge de crédit d'exploitation a été utilisé.	–	630 000	–
	971 580 \$	1 615 491 \$	1 002 337 \$

## 9. Débentures convertibles

Solde passif des débentures convertibles au 1 <sup>er</sup> mars 2010	489 842 \$
Intérêts courus	28 804
Accroissement de la composante passif	44 426
Conversion en unités Neptune	(563 072)
Solde passif des débentures convertibles au 31 août 2011 et au 28 février 2011	– \$

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 10. Détermination de la juste valeur

Dérivés d'équité :

La juste valeur des dérivés d'équité a été déterminée au moyen de modèle d'évaluation en fonction d'estimations et hypothèses suivantes au cours des périodes closes :

---

	1 <sup>er</sup> mars 2010	
Instrument	Bon de souscription Acasti Série 2	Option de conversion des débiteures convertibles
Modèle d'évaluation	Modèle binomial	Modèle binomial
Taux de rendement	-	-
Volatilité	38,87 %	154,55 %
Durée estimative	9 mois	9 mois
Taux sans-risque	1,28 %	1,28 %

---

---

	31 août 2010	
Instrument	Bon de souscription Acasti Série 2	Option de conversion des débiteures convertibles
Modèle d'évaluation	Modèle binomial	Modèle binomial
Taux de rendement	-	-
Volatilité	46,10 %	78,21 %
Durée estimative	6 mois	6 mois
Taux sans-risque	1,067 %	1,067 %

---

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 10. Détermination de la juste valeur

	31 août 2011
Instrument	Bon de souscription placement privé 3 mai 2011-US
Modèle d'évaluation	Black & Scholes
Taux de rendement	–
Volatilité	56,57 %
Durée estimative	1,17 ans
Taux sans-risque	0,12 %

Les changements dans la juste valeur des dérivés d'équité sont inclus dans les charges financières :

	31 août 2011	31 août 2010
Options de conversion des débentures	– \$	154 671 \$
Bons de souscription Série II d'Acasti	–	23 685
Bons de souscription du placement privé US	141 874	–
	141 874 \$	178 356 \$

## 11. Secteurs opérationnels

La Société a trois secteurs à présenter, comme il est décrit ci-dessous, qui sont les unités opérationnelles stratégiques de la Société. Les unités opérationnelles stratégiques offrent différents produits et services et sont gérées séparément, car elles requièrent différentes stratégies en matière de technologie et de marketing. Pour chacune des unités opérationnelles stratégiques, le chef de la direction de la Société passe en revue au moins tous les trimestres les rapports de gestion internes. Le sommaire qui suit décrit les activités de chacun des secteurs à présenter de la Société :

- *Neptune* produit et commercialise des produits nutraceutiques.
- *Acasti Pharma Inc.* développe et commercialise des applications médicales et pharmaceutiques pour les maladies cardiovasculaires.
- *NeuroBioPharm Inc.* développe et commercialise des applications médicales et pharmaceutiques pour les maladies neuro-dégénératives ou neurologiques.

L'information sur les résultats de chaque secteur à présenter est incluse ci-après. La performance d'un secteur est évaluée en fonction du bénéfice sectoriel avant impôt sur le résultat, comme l'indiquent les rapports de gestion internes examinés par le chef de la direction de la Société. Le bénéfice sectoriel permet d'évaluer la performance d'un secteur dans la mesure où la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de certains secteurs par rapport à ceux d'autres entités évoluant au sein des mêmes secteurs d'activité. La fixation des prix de cession interne s'appuie sur des taux prédéterminés et acceptés par toutes les parties.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 11. Secteurs opérationnels (suite)

Information sur les secteurs à présenter

Trois mois terminés le 31 août 2011

	Nutraceutical	Cardiovascular	Neurological	Eliminations	Total
Revenus provenant des ventes externes	4 343 582 \$	– \$	– \$	– \$	4 343 582 \$
Revenus provenant des ventes internes et contrats de recherche internes	–	32 987	–	(32 987)	–
Redevances	79 752	–	–	(70 410)	9 342
Autres revenus provenant des contrats de recherche	–	–	–	–	–
Frais de recherche et de développement	(470 838)	(912 835)	(145 227)	32 987	(1 495 913)
Revenus d'intérêt	29 202	6 632	225	–	36 059
Frais financiers	123 500	(4 359)	–	–	119 141
Amortissement	(183 574)	(166 969)	(81 325)	245 611	(186 257)
Rémunération à base d'actions	(482 762)	(299 449)	(108 890)	–	(891 101)
Gain (perte) de change	98 633	(131)	–	–	98 502
Bénéfice (perte) du secteur à présenter avant impôt sur le résultat	246 439	(1 723 982)	(535 597)	245 611	(1 767 529)
Actifs du secteur à présenter	41 628 235	10 100 386	3 757 369	(20 091 618)	35 394 372

Trois mois terminés le 31 août 2010

	Nutraceutical	Cardiovascular	Neurological	Eliminations	Total
Revenus provenant des ventes externes	4 087 645 \$	– \$	– \$	– \$	4 087 645 \$
Revenus provenant des ventes internes et contrats de recherche internes	–	–	–	–	–
Redevances	21 450	–	–	(21 450)	–
Autres revenus provenant des contrats de recherche	–	–	26 681	–	26 681
Frais de recherche et de développement	(214 898)	(340 606)	(11 557)	–	(567 061)
Revenus d'intérêt	5 160	52	299	–	5 511
Frais financiers	40 597	(23 967)	–	–	16 630
Amortissement	(217 618)	(167 069)	(81 325)	245 611	(220 401)
Rémunération à base d'actions	(139 811)	(56 764)	(16 466)	–	(213 041)
Gain (perte) de change	106 600	(2 114)	–	–	104 486
Bénéfice (perte) du secteur à présenter avant impôt sur le résultat	1 100 577	(706 492)	(116 359)	245 611	523 337
Actifs du secteur à présenter	22 374 951	8 398 769	4 144 969	(16 185 385)	18 733 304



# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 11. Secteurs opérationnels (suite)

Information sur les secteurs à présenter

Six mois terminés le 31 août 2011

	Nutraceutical	Cardiovascular	Neurological	Eliminations	Total
Revenus provenant des ventes externes	8 624 882 \$	– \$	– \$	– \$	8 624 882 \$
Revenus provenant des ventes internes et contrats de recherche internes	239 278	115 966	–	(355 244)	–
Redevances	144 701	–	–	(133 425)	11 276
Autres revenus provenant des contrats de recherche	–	–	9 464	–	9 464
Frais de recherche et de développement	(754 285)	(1 373 977)	(219 798)	115 966	(2 232 094)
Revenus d'intérêt	35 501	15 392	225	–	51 118
Frais financiers	(315 524)	(4 744)	–	–	(320 268)
Amortissement	(372 255)	(333 941)	(162 650)	491 222	(377 624)
Rémunération à base d'actions	(839 460)	(447 742)	(192 119)	–	(1 479 321)
Gain (perte) de change	239 277	(12 947)	–	–	226 330
Bénéfice (perte) du secteur à présenter avant impôt sur le résultat	176 775	(2 747 285)	(947 113)	491 222	(3 026 401)
Actifs du secteur à présenter	41 628 235	10 100 386	3 757 369	(20 091 618)	35 394 372

Six mois terminés le 31 août 2010

	Nutraceutical	Cardiovascular	Neurological	Eliminations	Total
Revenus provenant des ventes externes	8 232 318 \$	– \$	– \$	– \$	8 232 318 \$
Revenus provenant des ventes internes et contrats de recherche internes	–	–	–	–	–
Redevances	33 980	–	–	(33 980)	–
Autres revenus provenant des contrats de recherche	–	–	43 520	–	43 520
Frais de recherche et de développement	(433 081)	(587 366)	(66 712)	–	(1 087 159)
Revenus d'intérêt	8 049	3 866	299	–	12 214
Frais financiers	179 953	(29 512)	–	–	150 441
Amortissement	(401 063)	(333 782)	(162 650)	491 222	(406 273)
Rémunération à base d'actions	(195 835)	(76 540)	(17 878)	–	(290 253)
Gain (perte) de change	64 770	(1 838)	–	–	62 932
Bénéfice (perte) du secteur à présenter avant impôt sur le résultat	2 043 384	(1 248 801)	(268 363)	491 222	1 017 442
Actifs du secteur à présenter	22 374 951	8 398 769	4 144 969	(16 185 385)	18 733 304

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 12. Éventualités

En août 2009, la Société a reçu une plainte de Schiff Nutrition Group Inc. (« Schiff »), un ex-distributeur des produits de la Société, devant le tribunal fédéral de première instance des États-Unis, dans l'État de l'Utah, division centrale, alléguant que la Société aurait omis de respecter certains plans de livraison de ses produits. Schiff réclame de la Société des dommages d'un montant minimal de 1 million \$US.

La Société a enregistré devant le tribunal une défense et une demande reconventionnelle à la plainte de Schiff. La Société contredit toutes les allégations matérielles et la compensation monétaire demandée dans l'action de Schiff, et allègue que Schiff a omis de payer la Société pour des livraisons de NKO<sup>®</sup> que Schiff avait acceptées. La Société allègue également que Schiff aurait demandé à son sous-traitant de procéder à l'encapsulation du produit de la Société NKO<sup>®</sup> en ignorant les objections de la Société qui signalait que le produit final ne respecterait pas les spécifications de la Société à la suite de l'encapsulation par le sous-traitant de Schiff.

Au 31 août 2011, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte parce que le dénouement et le montant de perte éventuelle, s'il y en a, ne sont pas déterminables.

## 13. Parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants:

La Société s'est engagée, auprès d'une société contrôlée par un dirigeant et administrateur (qui est également un actionnaire de la Société), à payer semestriellement une somme représentant 1 % des revenus, sans limite de durée, à titre de redevances. Le montant versé annuellement ne pourra excéder le bénéfice net avant impôts, intérêts et amortissement de la Société. Au cours de la période de trois mois et de six mois terminée le 31 août 2011, le total de ces redevances incluses dans les charges d'exploitation représente 43 437 \$ et 88 644 \$, respectivement (39 218 \$ et 80 654 \$ pour la période de trois mois et de six mois terminée le 31 août 2010). Au 31 août 2011, le solde dû à cette société en vertu de cet engagement est de 180 437 \$ (177 758 \$ au 28 février 2011 et 175 177 \$ au 1<sup>er</sup> mars 2010). Ce montant est présenté aux états consolidés de la situation financière sous la rubrique «Créditeurs et charges à payer».

Ces transactions sont calculées à la valeur de l'échange qui est le montant de la contrepartie déterminée et acceptés par les parties concernées.

Rémunération des principaux dirigeants :

Les membres du conseil d'administration et certains dirigeants sont les principaux dirigeants de la Société. Ils exercent un contrôle sur 5 % des actions avec droit de vote de la Société.

La rémunération des principaux dirigeants s'établit comme suit pour les périodes terminées les :

	Période de trois mois terminée le 31 août		Période de six mois terminée le 31 août	
	2011	2010	2011	2010
Paiements fondé sur des actions	358 187 \$	107 213 \$	649 750 \$	137 846 \$

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

---

## 14. Événements postérieurs à la date de clôture

### a) Dividende NeuroBioPharm

Le 1<sup>er</sup> septembre 2011, NeuroBioPharm a déposé un prospectus modifié sans placement canadien afin de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières. Sur qualification de ce prospectus auprès des autorités en valeurs mobilières, 4 000 000 unités de NeuroBioPharm seront distribuées, sous forme de dividende en nature, auprès des détenteurs inscrits d'actions ordinaires de la Société. Aux termes de la distribution proposée, le détenteur d'actions ordinaires de la Société, à la date de clôture des registres, recevra une unité en échange de chaque lot de 12,25 actions ordinaires de la Société détenues. Chaque unité consiste en une action de catégorie A de NeuroBioPharm et un tiers de bon de souscription de la série 2011-1. Cette distribution proposée est sujette à la révision par les autorités et est prévue être finalisée au cours du troisième trimestre de la Société. La version modifiée du prospectus vient modifier le prospectus provisoire daté du 28 juin 2011 dans le cadre de la distribution décrite ci-haut.

### b) Offre de droits Acasti Pharma

Le 14 septembre 2011, l'Offre de droits a expiré sursouscrit et en conséquence le nombre maximum d'actions disponible pour émission aux termes de l'Offre de droits a été émis pour un total de 6 445 444 actions représentant un produit brut de 8 056 805 \$.

### c) Le ou vers le 27 janvier 2010, Neptune Technologies & Bioressources Inc. et Acasti Pharma Inc. ont déposé une requête pour l'émission d'une injonction permanente devant la Cour supérieure du Québec contre US Nutraceutiques LLC (d.b.a. Valensa), une société américaine. Dans le cadre de cette procédure, Neptune et Acasti recherchent notamment une injonction ordonnant à Valensa d'amender certaines demandes de brevet déposées par Valensa auprès du registraire américain pour y ajouter Neptune comme co-proprétaire, ou à titre subsidiaire la cession par Valensa de ces demandes de brevet à Neptune, ainsi que des dommages-intérêts punitifs, perte de profits et pertes d'occasion d'affaires, le tout pour un montant présentement fixé à 3 000 000 \$CAD.

Le 28 septembre 2011, Valensa a déposé sa défense dans laquelle elle a nié les allégations de Acasti/Neptune et a demandé le rejet de la requête. Valensa a également produit une demande reconventionnelle mais seulement à l'égard de Neptune, contre qui elle allègue une violation des contrats et réclame des dommages-intérêts d'un montant de 2 300 000 \$CAD. La Société nie toutes les allégations matérielles faites par Valensa.

Ce dossier est toujours actif et aucune date de procès n'a été fixée. Au 31 août 2011, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte parce que le dénouement et le montant de perte éventuelle, s'il y en a, ne sont pas déterminables.

### d) Protocole d'entente

Le 27 septembre 2011, la Société a conclu un protocole d'entente avec Shangai KaiChuang Deep Sea Fisheries Co., Ltd. (« SKFC ») pour la fabrication et la commercialisation des produits de krill de Neptune en Asie. En vertu de ce protocole d'entente, Neptune va émettre une licence à la coentreprise pour l'utilisation de sa technologie en échange d'un paiement initial et des paiements de redevances ultérieures. Le coût initial du projet devrait atteindre 30 millions \$US (à être financé par les banques de Chine et les parties de la coentreprise), et inclut la construction d'une installation de production de pointe en Chine et le développement d'un réseau de distribution commerciale en Asie. Le protocole d'entente est sujet à l'approbation du conseil des parties à la coentreprise ainsi que les régulateurs chinois.

### e) Bons de souscription-conversion

Le 9 octobre 2011, 220 479 bons de souscription-conversion ont été exercés, représentant un produit brut de 470 538 \$. Également, 14 331 bons de souscription-conversion ont expiré sans être exercés.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

---

## 15. Transition aux IFRS

Tel qu'il est indiqué à la note 2 a), les présents états financiers consolidés intermédiaires de la Société sont les deuxièmes préparés en vertu des IFRS.

Les méthodes comptables présentées à la note 3 ont été appliquées pour préparer les états financiers consolidés pour les périodes de trois et six mois terminées le 31 août 2011, les informations comparatives incluses dans les présents états financiers pour les périodes de trois et six mois terminées le 31 août 2010 et l'exercice terminé le 28 février 2011 ainsi que l'état consolidé de la situation financière consolidée d'ouverture en vertu des IFRS au 1<sup>er</sup> mars 2010 (soit la date de transition de la Société).

Pour préparer ses états financiers consolidés intermédiaires conformément à l'IFRS 1, la Société a respecté les exceptions obligatoires et choisi des exceptions facultatives à l'application intégrale rétrospective des IFRS.

### i) Coûts d'emprunt

La Société a choisi d'appliquer les dispositions transitoires de l'IAS 23, « Coûts d'emprunt », aux actifs admissibles qui ont été acquis depuis la date de transition aux IFRS.

### ii) Paiements fondés sur des actions

La Société n'a pas appliqué l'IFRS 2, « Paiement fondé sur des actions », aux options sur actions dont les droits étaient acquis au 1<sup>er</sup> mars 2010.

### iii) Classement des actifs et passifs financiers

La Société a choisi de reclasser la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements à court terme des instruments détenus à des fins de transaction aux prêts et créances. Puisque la valeur comptable au coût historique en vertu des IFRS est égale à la juste valeur de ces instruments selon les PCGR du Canada à la date de transition, aucun ajustement n'a découlé de ce choix.

### iv) Participation ne donnant pas le contrôle

La Société applique prospectivement les exigences qui suivent à compter de la date de transition aux IFRS :

- le résultat global est attribué au propriétaire de la société mère ainsi qu'à la participation ne donnant pas le contrôle, même si cette dernière devient déficitaire en conséquence;
- une transaction réglée en titres de capitaux propres est comptabilisée comme une variation de la participation de la société mère dans une filiale qui n'entraîne pas une perte de contrôle.

Par conséquent, le solde nul de la participation ne donnant pas le contrôle selon les PCGR du Canada au 28 février 2010 est devenu le solde en vertu des IFRS à la date de transition.

Conformément à l'IFRS 1, les estimations faites en vertu des IFRS à la date de transition doivent être cohérentes avec celles faites à la même date selon les PCGR du Canada, sauf si des éléments probants indiquent que ces estimations sont erronées.

Pour préparer son état consolidé de la situation financière consolidée d'ouverture en vertu des IFRS, la Société a ajusté les montants présentés auparavant dans ses états financiers consolidés dressés selon les PCGR du Canada.

Les incidences de la transition des PCGR du Canada aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie consolidés de la Société sont présentées dans les tableaux ci-dessous et les notes y afférentes.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 15. Transition aux IFRS (suite)

Rapprochement des capitaux propres

31 août 2010

Note	PCGR canadiens	Ajustements IFRS	Reclassements IFRS	IFRS
<b>Actif</b>				
<b>Actifs courants</b>				
Trésorerie	722 102 \$	– \$	– \$	722 102
Placements à court terme	1 003 078	–	–	1 003 078
Clients et autres débiteurs	3 841 694	–	–	3 841 694
Crédits d'impôt à recevoir	672 998	–	–	672 998
Charges payées d'avance	386 141	–	–	386 141
Stocks	4 260 101	–	–	4 260 101
	10 886 114	–	–	10 886 114
Subvention gouvernementale à recevoir	150 000	–	–	150 000
Immobilisations corporelles	c) 7 407 048	(927 688)	–	6 479 360
Immobilisations incorporelles	1 217 830	–	–	1 217 830
<b>Total de l'actif</b>	<b>19 660 992 \$</b>	<b>(927 688) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>18 733 304 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>				
<b>Passifs courants</b>				
Prêts et emprunts	1 135 589 \$	– \$	– \$	1 135 589
Fournisseurs et autres créditeurs	2 287 470	–	–	2 287 470
Sommes reçues d'avance	827 063	–	–	827 063
	4 250 122	–	–	4 250 122
Prêts et emprunts	4 291 613	–	–	4 291 613
Débtentures convertibles	g) 511 287	28 546	–	539 833
Options de conversion des débtentures	g) –	135 983	–	135 983
Passifs financiers dérivés	f) –	262 825	–	262 825
<b>Total du passif</b>	<b>9 053 022</b>	<b>427 354</b>	<b>–</b>	<b>9 480 376</b>
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social	27 217 577	25	–	27 217 602
Bons de souscription	20 506	(1 097)	–	19 409
Surplus d'apport	9 269 387	341 546	–	9 610 933
Déficit	(26 062 506)	(1 697 698)	437 946	(27 322 258)
<b>Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres</b>	<b>10 444 964</b>	<b>(1 357 224)</b>	<b>437 946</b>	<b>9 525 686</b>
Participation ne donnant pas le contrôle	h) –	–	(437 946)	(437 946)
Options de filiale	163 006	2 182	–	165 188
<b>Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>163 006</b>	<b>2 182</b>	<b>(437 946)</b>	<b>(272 758)</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>10 607 970</b>	<b>(1 355 042)</b>	<b>–</b>	<b>9 252 928</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>19 660 992 \$</b>	<b>(927 688) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>18 733 304 \$</b>

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 15. Transition aux IFRS (suite)

Rapprochement du résultat net et du résultat global pour le trimestre terminé le 31 août 2010

	Note	PCGR canadiens	Ajustements IFRS	Reclassements IFRS	IFRS
Revenus provenant des ventes		4 114 326 \$	– \$	(26 681) \$	4 087 645 \$
Coût des ventes		(2 921 479)	–	1 187 967	(1 733 512)
Marge brute		1 192 847	–	1 161 286	2 354 133
Autres revenus - provenant de contrats de recherche		–	–	26 681	26 681
Amortissement	c)	(256 750)	36 348	220 402	–
Rémunération à base d'actions	d)	(194 302)	(18 739)	213 041	–
Frais de vente		–	–	(320 343)	(320 343)
Frais généraux et charges administratives	c)	–	103 959	(1 200 659)	(1 096 700)
Charges de recherche et de développement, après crédits d'impôt de 239 644 \$		(466 653)	–	(100 408)	(567 061)
		275 142	121 568	–	396 710
Revenus d'intérêts		5 511	–	–	5 511
Charges financières (produits financiers)		(110 802)	127 432	–	16 630
Gain de change		104 486	–	–	104 486
Charges financières nettes (produits financiers nets)		(805)	127 432	–	126 627
Bénéfice net et résultat global de la période		274 337 \$	249 000 \$	– \$	523 337 \$
Bénéfice net (perte nette) et résultat global attribuables :					
Aux propriétaires de la Société					814 703 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle					(291 366)
Bénéfice net (perte nette) et résultat global de la période					523 337 \$
Résultat de base par action		0,01 \$			0,01 \$
Résultat dilué par action		0,01			0,01

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 15. Transition aux IFRS (suite)

Rapprochement du résultat net et du résultat global pour la période de six mois terminée le 31 août 2010

	Note	PCGR canadiens	Ajustements IFRS	Reclassements IFRS	IFRS
Revenus provenant des ventes		8 275 838 \$	– \$	(43 520) \$	8 232 318 \$
Coût des ventes		(5 892 978)	–	2 462 148	(3 430 830)
Marge brute		2 382 860	–	2 418 628	4 801 488
Autres revenus - provenant de contrats de recherche		–	–	43 520	43 520
Frais de vente		–	–	(578 700)	(578 700)
Frais généraux et charges administratives	c)	–	92 372	(2 479 666)	(2 387 294)
Charges de recherche et de développement, après crédits d'impôt de 214 733 \$		(986 751)	–	(100 408)	(1 087 159)
Amortissement	c)	(457 833)	51 460	406 373	–
Rémunération à base d'actions	d)	(309 047)	18 794	290 253	–
Gain sur dilution		272 298	(272 298)	–	–
		901 527	(109 672)	–	791 855
Revenus d'intérêts		12 214	–	–	12 214
Charges financières		(225 939)	376 38	–	150 441
Perte de change		62 932	–	–	62 932
Charges financières nettes		(150 793)	376 380	–	225 587
Bénéfice net et résultat global de la période		750 734 \$	266 708 \$	– \$	1 017 442 \$
Bénéfice net (perte nette) et résultat global attribuables :					
Aux propriétaires de la Société					1 527 806 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle					(510 364)
Perte nette et résultat global de la période					1 017 442 \$
Résultat de base par action		0,02 \$			0,026 \$
Résultat dilué par action		0,02			0,026

Il n'y a pas de différences importantes entre le tableau consolidé des flux de trésorerie en vertu des IFRS et l'état consolidé des flux de trésorerie selon les anciens PCGR du Canada.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 15. Transition aux IFRS (suite)

Notes afférentes aux rapprochements

### a) Rapprochement des capitaux propres

	Note	31 août 2010
Capitaux propres selon les PCGR du Canada		10 607 970 \$
Ajustements		
Immobilisations corporelles	c)	(927 688)
Débentures convertibles	g)	(28 546)
Options de conversion des débentures	g)	(135 983)
Passif financiers dérivés	f)	(262 825)
Capitaux propres en vertu des IFRS		9 252 928 \$

### b) Rapprochement du résultat global

	Note	Période de trois mois terminée le 31 août 2010	Période de six mois terminée le 31 août 2010
Résultat étendu selon les PCGR du Canada		274 337 \$	750 734 \$
Ajustements			
Immobilisations corporelles	c)	140 307	143 832
Paievements fondés sur des actions	d)	(18 739)	18 794
Charges financières	f) – g)	127 432	376 380
Gain sur dilution	h)	–	(272 298)
Résultat global en vertu des IFRS		523 337 \$	1 017 442 \$

### c) Immobilisations corporelles – Comptabilisation par composante

Selon les PCGR du Canada, la Société n'appliquait pas la comptabilisation par composante pour les composantes distinctes importantes d'une immobilisation corporelle puisqu'il n'y avait pas de directives sur l'évaluation du coût, le remplacement et le niveau de comptabilisation d'une composante. En vertu des IFRS, la Société a appliqué la comptabilisation par composante à ses immeubles.

### d) Paiements fondés sur des actions - Titres de capitaux propres

Conformément à l'IFRS 1, la Société a choisi d'appliquer les exceptions relatives aux paiements fondés sur des actions pour les titres de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 dont les droits étaient acquis avant la transition aux IFRS.



# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

---

## 15. Transition aux IFRS (suite)

### d) Paiements fondés sur des actions – Titres de capitaux propres (suite)

Dans certains cas, les attributions à base d'actions sont acquises par versements pendant une période précise. En vertu des IFRS, lorsque la seule modalité d'acquisition des attributions est la prestation des services du bénéficiaire à partir de la date d'attribution jusqu'à la date d'acquisition de chaque tranche attribuée, chaque versement de l'attribution est comptabilisé comme un paiement distinct fondé sur des actions, soit une acquisition progressive. De plus, en vertu des IFRS, les extinctions sont estimées à la date d'attribution et sont révisées par la suite si des informations indiquent que les extinctions réelles s'écarteront probablement des estimations. Selon les anciens PCGR du Canada, la Société comptabilisait les attributions à base d'actions qui étaient acquises par versements comme une seule attribution selon une période d'acquisition fondée sur la durée totale de l'attribution. De plus, les extinctions n'étaient pas prises en considération à la date d'attribution mais étaient comptabilisées au moment où elles survenaient selon les PCGR du Canada.

Selon les anciens PCGR du Canada, aucune charge n'est comptabilisée à l'égard des attributions à base d'actions avant leur approbation par les actionnaires, sauf si cette approbation est certaine. En vertu des IFRS, les attributions à base d'actions sont comptabilisées lorsque les services sont rendus et peuvent entraîner la comptabilisation d'une charge avant la date d'attribution. L'entité estime la juste valeur des titres de capitaux propres à la date d'attribution afin de comptabiliser les services à partir de la date du début de leur prestation jusqu'à la date d'attribution, en présumant que la fin de la période de présentation de l'information financière correspond à la date d'attribution. Jusqu'à ce que la date d'attribution ait été établie, l'entité révisé les estimations antérieures afin que les montants comptabilisés pour les services rendus soient fondés sur la juste valeur des titres de capitaux propres à la date d'attribution. Cette révision est traitée comme une modification d'estimation et l'incidence sur la charge au titre des paiements fondés sur des actions est ajustée à chaque période en conséquence.

Ces différences ont respectivement donné lieu à une augmentation du surplus d'apport et de la dépense de paiements fondés sur des actions d'un montant de 18 739 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2010 et à une diminution du surplus d'apport et de la dépense de paiements fondés sur des actions d'un montant de 18 794 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2010.

### e) Options de conversion de débetures

Selon les anciens PCGR du Canada, les options de conversion de débetures en actions d'Acasti émises par Neptune constituaient des titres de capitaux propres. En vertu des IFRS, la Société a déterminé que les options de conversion de débetures devaient être classées dans le passif jusqu'au 15 novembre 2009, puisque leur ratio de conversion pouvait être ajusté si une nouvelle transaction de financement était conclue à un prix par action de catégorie A inférieure à 0,25 \$ jusqu'à cette date. Après l'extinction de cette modalité, ces options répondaient aux critères de classement dans les capitaux propres.

Puisque les passifs dérivés doivent être comptabilisés à leur juste valeur par le biais du résultat net, la Société a déterminé que les titres en circulation jusqu'au 15 novembre 2009 avaient une juste valeur de 244 612 \$. Pour faire le rapprochement en vertu des IFRS, l'augmentation de la juste valeur à partir de la valeur comptable nulle à la date d'attribution a été comptabilisée comme une perte antérieure à la transition, qui est devenue égale à la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle après le 15 novembre 2009 et, par conséquent, à la date de transition.

### f) Bons de souscription

La Société a émis des bons de souscription qui étaient en circulation à la date de transition. Selon les anciens PCGR du Canada, ces bons étaient classés dans les capitaux propres, étaient comptabilisés à leur juste valeur initiale dans les capitaux propres et n'étaient pas réévalués par la suite. En vertu des IFRS, la Société a déterminé que tous les bons de souscription qu'elle avait émis répondaient aux critères de classement dans les capitaux propres, à l'exception des bons de souscription de série 2 d'Acasti. Ces bons ne sont pas classés dans les capitaux propres en vertu des IFRS puisque leurs modalités de règlement incluent une option de règlement en espèces par l'émetteur. Par conséquent, ces bons constituent un passif, ils sont comptabilisés comme des instruments dérivés autonomes et les variations de leur juste valeur sont imputées aux résultats à chaque date de présentation de l'information financière.

La Société a évalué les bons de souscription de série 2 d'Acasti à la date de transition, à chaque date de présentation de l'information financière intermédiaire par la suite et immédiatement avant le règlement, selon les modèles et hypothèses décrits à la note 10. La juste valeur estimative est comptabilisée dans l'état de la situation financière consolidée, au poste « Passifs financiers dérivés ». Puisque la valeur comptable des bons de souscription était nulle à la date de transition, leur reclassement à partir des capitaux propres a donné lieu à l'imputation de leur juste valeur estimative de 233 790 \$ aux résultats non distribués à cette date.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

---

## 15. Transition aux IFRS (suite)

### f) Bons de souscription (suite)

Les variations ultérieures de la juste valeur estimative des bons de souscription de série 2 d'Acasti jusqu'à leur extinction ont été comptabilisées comme des ajustements des charges financières dans l'état du résultat global. Par conséquent, les augmentations de la juste valeur de 23 800 \$ et de 29 196 \$ ont été respectivement comptabilisées pour le trimestre terminé le 31 août 2010 et pour la période de six mois terminée le 31 août 2010.

### g) Débentures convertibles

En 2008, la Société a émis des débentures convertibles dont une tranche était en circulation à la date de transition.

Selon les anciens PCGR du Canada, les débentures convertibles constituaient des instruments composés d'une composante passif et d'une composante capitaux propres. Lors de la comptabilisation initiale des débentures, le produit tiré de l'émission était réparti entre les composantes selon la juste valeur proportionnelle. Selon les anciens PCGR du Canada, le montant imputé aux capitaux propres n'était pas réévalué après la comptabilisation initiale.

En vertu des IFRS, les débentures convertibles sont des instruments financiers hybrides incluant une dette et un instrument dérivé incorporé. L'option de conversion en capitaux propres, auparavant comptabilisée comme la composante capitaux propres selon les PCGR du Canada, est devenue un instrument dérivé incorporé classé dans le passif. En vertu des IFRS, un instrument dérivé des capitaux propres d'une entité peut être classé dans les capitaux propres s'il doit être réglé au moyen de l'échange d'un nombre fixe d'actions et d'une contrepartie fixe. L'option de règlement en unités de Neptune ne répond pas à cette exigence puisque les bons de souscription de conversion devraient être réglés selon un montant en espèces qui varie jusqu'au moment de la conversion. En vertu des IFRS, la juste valeur de l'instrument dérivé incorporé devrait être comptabilisée intégralement à la date d'émission. Les instruments financiers détachables seraient aussi comptabilisés à leur pleine valeur en tant que charges financières. Ces composantes étaient auparavant évaluées à leur juste valeur proportionnelle à la date d'émission selon les PCGR du Canada. Par conséquent, la valeur comptable de l'emprunt hôte à la date d'émission a été réduite et un nouveau taux d'intérêt effectif a été déterminé en vue d'accroître le montant en capital jusqu'à l'échéance. À la date de transition, il a été établi que le coût amorti des débentures était de 21 978 \$ supérieur en vertu des IFRS à ce qu'il était selon les PCGR du Canada et que la valeur comptable des bons de souscription de débentures était de 57 568 \$ supérieure. Ces différences ont été imputées aux résultats non distribués à cette date.

La Société a évalué l'instrument dérivé incorporé de conversion en capitaux propres à la date de transition, à chaque date de présentation de l'information financière intermédiaire par la suite et immédiatement avant le règlement, selon les modèles et hypothèses décrits à la note 10. La juste valeur estimative est comptabilisée dans l'état de la situation financière consolidée, au poste « Options de conversion des débentures ».

À la date de transition, la valeur comptable de 80 430 \$ de la composante capitaux propres selon les PCGR du Canada a été reclassée dans ce compte, avec une augmentation de 409 032 \$ provenant des résultats non distribués afin de refléter la juste valeur à cette date.

Par la suite, les variations de la juste valeur estimative de l'instrument dérivé incorporé jusqu'à l'extinction ont été comptabilisées comme des ajustements des charges financières à l'état du résultat global, avec une augmentation de la charge d'actualisation. Par conséquent, une charge nette de 129 225 \$ a été comptabilisée comme un ajustement pour le trimestre terminé le 31 août 2010 et une charge nette de 303 489 \$ a été comptabilisée comme un ajustement pour la période de six mois terminée le 31 août 2010.

### h) Participation ne donnant pas le contrôle

À la date de transition, Neptune a appliqué l'IAS 27, « États financiers consolidés et individuels », modifié en 2008. Les directives comptables en vertu des IFRS ont influé sur la comptabilisation de la participation ne donnant pas le contrôle de la Société de trois manières différentes, comparativement au traitement comptable selon les anciens PCGR du Canada.

D'abord, pour déterminer le résultat global consolidé, la tranche attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle est déduite et la participation ne donnant pas le contrôle constitue une composante distincte des capitaux propres consolidés. Ensuite, la quote-part des pertes d'une filiale continue d'être attribuée à la participation ne donnant pas le contrôle même si cette attribution fait en sorte que la participation ne donnant pas le contrôle devient déficitaire. Enfin, les transactions conclues avec la participation ne donnant pas le contrôle qui n'entraînent pas un changement de contrôle de la filiale constituent des transactions sur les capitaux propres et aucun gain ou perte de dilution n'est comptabilisé.

# NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)  
(non audités)

Périodes de trois mois et six mois terminées les 31 août 2011 et 2010 et au 1<sup>er</sup> mars 2010

## 15. Transition aux IFRS (suite)

### h) Participation ne donnant pas le contrôle (suite)

Tel qu'il a été mentionné, la Société s'est prévalu de l'exception à l'application rétrospective, de sorte que les exigences ont été appliquées prospectivement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010. Par conséquent, la valeur comptable nulle de la participation ne donnant pas le contrôle selon les PCGR du Canada est devenue la valeur comptable en vertu des IFRS à cette date.

Le gain sur dilution comptabilisé selon les PCGR du Canada de 272 298 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2010 a été contrepassé et est maintenant comptabilisé comme des transactions sur les capitaux propres. Ce gain n'a pas influé sur le rapprochement des capitaux propres puisqu'il était déjà inclus.

Conformément aux nouvelles directives, la Société a réparti les pertes de sa filiale à participation majoritaire Acasti entre la participation donnant le contrôle et la participation ne donnant pas le contrôle en fonction du nombre d'actions de catégorie A d'Acasti détenues tout au long de l'exercice. De plus, elle a calculé les variations de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle pour chaque transaction survenue pendant l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente les variations de la participation ne donnant pas le contrôle en vertu des IFRS.

	Période de trois mois terminée le 31 août 2010	Période de six mois terminée le 31 août 2010
Participation ne donnant pas le contrôle, au début de la période	(146 580) \$	- \$
Exercice d'options d'achat à la conversion	-	72 418
Perte nette et perte globale attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	(291 366)	(510 364)
	(437 946) \$	(437 946) \$

### i) Présentation du résultat global

Puisque la Société a choisi de présenter son analyse des charges comptabilisées dans le résultat global selon un classement fondé sur leur nature, l'amortissement et la rémunération à base d'actions ont été reclassés dans les frais généraux et charges administratives et dans les frais de recherche et de développement.